le monde

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°608 JEUDI 27 FÉVRIER 1986 8,00 F

A CAMPAGNE



Editorial

Al fait un rêve, un beau rêve, un vrai : c'était le lendemain des élections du 16 mars et Mitterrand avait créé un nouveau mars et Mitterrand avait créé un nouveau ministère: le ministère des Ravis. On pouvait y aller, comme ça, avec sa bonne mine et ses baskets neuves, et on nous recevait gentiment, on écoutait gentiment ce qu'on avait à proposer ou à dire et puis on nous répondait par un poème fin et courtois sur la douceur de vivre dans notre beau pays enfin réconcilié avec lui-même (parce qu'avant il se mettait des grandes baffes). On repartait content d'être là et se disant que, finalement, l'intervention au Tchad c'était pas si ter-

rible que ça...

Mais le plus pénible ce fut le réveil. Le sale réveil avec le maître au bout. La réalité frileuse. réveil avec le maître au bout. La réalité frileuse. Enfin nous allons pouvoir décider pour de vrai qui va décider pour nous. C'est ce qu'ils ont dit dans le poste et écrit dans leurs journaux. Et s'ils l'ont dit dans le poste et écrit dans les journaux... c'est forcèment la vérité : il faut aller voter. Faut pas s'inquiéter, tout est prévu. A droite comme à gauche, c'est le consensus général des médiocres : entre une droite sans imagination, donc agressive, et une gauche humaniste, donc aveuglée par ses courtes certitudes, le choix est délicat. Et il ne faut pas se tromper, on en prend pour cinq ans. Ça fait long! Les rudes tâcherons nous en promettent pour 1825 petits matins blêmes avec la pro-messe au bout qu'on va déplacer les villes à la campagne et que Le Pen va perdre son second

Enfin qui croire : les chantres du libéralisme blêt ou ceux du socialisme mou. Décidément les militants besogneux suent la trouille et la crainte, tout emmitouflés qu'ils sont dans leurs discours creux et leurs photos livides qu'ils souhaitent à l'image de ceux qu'ils veulent endor-

mir.

Je crois bien que le 16 mars je ne vais pas aller voter. Je vais dormir et finir mon rêve.

P.S.: J'ai regardé la cinquième chaîne. C'est triste comme une campagne électorale.

communiqués

Le groupe libertaire du Gard entame une campagne con-tre les élections et pour la gestion directe. Nous tenterons, au moyen de tracts et affiches, de sensibiliser le public sur ces problèmes.

ces problemes. L'aboutissement de cette campagne sera une « fête », carrefour de rencontres et d'échanges, organisée le 16 mars. Nous demandons à tous les sympathisants de nous rejoindre. Ecrire à A.G.D.I.R., 16, rue des Orangers,

• BORDEAUX

Un groupe d'étudiants F.A. vient de se constituer, il a pris le nom de « Pépin Cadavre » (un des pseudonymes de Brassens dans le « Lib. »). Pour tous contacts, écrire aux relations intérieures qui transmettront.

*ARIEGE Un individuel sur la région de l'Ariège cherche à prendre contact avec des personnnes sur Pamiers, Foix, Lézat-sur-Lèze, Axe-les-Thermes. Ecrire aux relations intérieures qui transmettront.

PERPIGNAN

Le groupe Puig-Antich de la F.A. s'est doté de locaux spacieux dans le centre ville, au 2 bis/2 ter, rue Théodore-

Guiter.
Une salle de réunion, pouvant abriter conférences,
une salle de réunion, pouvant abriter conférences, Une salle de réunion, pouvant abriter conferences, meeting-débats, expositions, etc., représente l'élément principal du centre libertaire. Une salle technique, adaptée à la confection d'« Infos et analyses libertaires », une tée à la confection d'« Infos et analyses libertaires », une librairie et une pièce pour les archives complètent avanta-

geusement l'ensemble.

La librairie sera ouverte les après-midis des lundis, mercredis, vendredis et samedis, dans un premier temps de 15 h à 19 h. Un grand choix de livres et revues sera proposé au public et nous lui offrirons un échantillonage beau-

coup plus complet de titres, par l'intermédiaire du catalo-gue de la librairie du Monde libertaire. Une bibliothèque fonctionnera parallèlement à la vente en librairie. Un centre de documentation « archives anar-chistes » sera à la disposition des lycéens, étudiants, his-toriens et chercheurs désireux de connaître ou de travail-ler sur le mouvement libertaire local, national ou internaler sur le mouvement libertaire local, national ou international (notamment espagnol). Les archives pourront être consultées sur place, dans des conditions d'accueil très

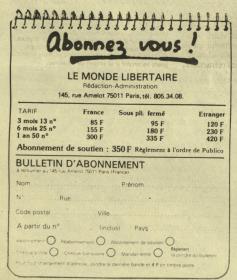
L'animation du centre embrassera tous les aspects de l'intervention anarchiste : sociaux, culturels et politiques... Dès à présent, nous envisageons pour mars et avril 1986 de tenir (les dates seront communiquées ultérieurement:

un débat contradictoire sur le thème « Les anarchistes un débat contradictoire sur le thème « Les anarchistes face à la crise : quelles solutions ? Les anarchistes face aux élections : quel refus ? » le samedi 8 mars 1986 ;
une exposition de livres et revues anarchistes, avec un débat autour du livre « Les dossiers noirs... » ;
un débat sur les luttes ouvrières et les origines du 1^{er}-Mai, avec un film sur la conduite d'une grève exemplaire dans le Livre rouennais (fin avril 1986).

dans le Livre rouennais (fin avril 1986).

Dans l'immédiat, nous invitons tous nos amis, tous les sympathisants de l'anarchisme dans les Pyrénées-Orientales, à venir au pot d'inauguration qui sera servi dans les locaux le samedi 1er mars à partir de 17 h.

dernier petit mot : notre librairie s'appellera



débats >

RENNES

e groupe de Rennes lance une campagne sur la gestion directe. Face à la meute des politicards, les anarchistes ont aussi leur mot à dire sur les élections et surtout des idées nouvelles à proposer.

L'aboutissement de cette campagne sera la tenue d'un meeting à la Maison de quartier de Villejean, à Rennes, le

Nous appelons en outre tous les sympathisants anarchis-tes à nous aider dans cette action. Contacts: le mardi soir à la M.J.C. de Rennes-centre, 9, rue La Paillette; ou au C.P.C.L., 56, rue Poullaen-Duparc, Rennes.

MONTREUIL

Meeting « Les anarchistes face aux élections » organisé par les groupes de Montreuil/Rosny et Sevran/Bondy. Le 8 mars, à la Maison ouverte de Montreuil, à 20 h 30, au 17, rue Hoche (métro: Mairie-de-Montreuil).

Le groupe Louise-Michel organise, dans le cadre du cin-quantenaire de la révolution espagnole, une série de cours-conférences dans son local, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris (métro Blanche ou Abbesses). Prochain rendez-vous le 28 février, à 18 h pour une ani-mation, audioriseule. (Elles illustrattés de frie de 2006) mation audiovisuelle (films illustrant la période 1936-1939) avec débat et buffet pour se restaurer en attendant les intervenants. A 20 h, un débat « L'organisation agraire » aura lieu avec Alain Duthilleul.

Le groupe Elisée-Reclus organise une conférence-débat le jeudi 13 mars à 20 h 30 au C.A.D., 43, place Grégoire-Bordillon, Angers. Thème de la conférence : « Autoges tion et fédéralisme

Le groupe d'Aubenas organise une réunion publique à l'occasion des législatives du 16 mars. Le thème de ce meeting: « Face aux élections, une seule attitude: l'abs tention révolutionnaire ». Venez nombreux, d'accord ou pas, discuter avec les anarchistes de leurs propositions pour une société libertaire. Aubenas, le 12 mars, à 20 h 30, salle Marcel-Gimond.

· ARGENTEUIL

Le groupe Kropotkine organise une réunion publique le samedi 8 mars, à 15 h, sur le thème : « Face aux élections, imposons la gestion directe ! », à son local, 32, rue Ary-Sheffer, 95100 Argenteuil.

La commission propagande des Relations intérieures organise un cycle de cours sur l'anarchisme. Ces cours s'adressent à toutes les personnes souhaitant préciser leur connaissance de la pensée anarchiste

connaissance de la pensée anarchiste.
Chaque mardi, un thème sera abordé : « Qu'est-ce que l'anarchie? », « L'organisation anarchiste », « Le mouvement anarchiste en France », « Les anarchistes et la révolution », « Anarchisme et mouvement ouvrier », « Anarchisme et marxisme », « Les anarchistes et l'Etat », « Le fédéralisme anarchiste », « La gestion directe », « Comment lutter aujourd'hui? ».
Prochain cours : « La gestion directe », par Thierry Poré, mardi 4 mars, à 20 h 30, au local du groupe Louise-Michel, 10, rue Robert-Planquette, Paris 18°.

• ORSAY

Le groupe Emile-Pouget organise conjointement avec l'union régionale F.A. une réunion publique sur le thème des élections le mardi 4 mars, à 20 h 30, à la Maison pour tous de Courdimanche (ligne B du R.E.R., station Orsay-ville). Table de presse, boissons...

• BORDEAUX

Le groupe Durruti, le groupe Pépin-Cadavre et la liaison Saint-Médart de la F.A. organisent une série de meetings sur le thème « Quelle alternative libertaire aux élec-

Mardi 4 mars, à 13 h, à Talence, « cafet 136 », bâtiment de sociologie, faculté de lettres.

Mardi 4 mars, à 20 h 30, à Bègles, au complexe Paul-

Langevin.

• LAVAL

La liaison Laval organise une réunion-débat jeudi 13 mars, à 20 h 30, sur le thème « 16 mars 1986 : quelle alternative au vote ? », au F.J.T. du Pont-de-Mayenne (entrée au 102, rue du Pont-de-Mayenne, salle au rez-de-

Des groupes de la région parisienne organisent dimanche 16 mars « 5 h non stop : Agir pour l'anarchisme », de 14 h à 19 h, à l'Agéca, 177, rue de Charonne, Paris 11°. Des débats : « Le bilan de la gauche », « Le Front popu-laire », « Quelles luttes aujourd'hui ? » ; des projections de films et de diapos ; meeting... (entrée libre).

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11°
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19°
Dépôt légal 44 149 — 1° trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

sommaire

PAGE 1: Editorial — PAGE 2: Informations des groupes de la F.A. — PAGE 3: Alain Souche: itinéraire d'un insoumis — PAGE 4: La S.G.I.E. en grève, Grève au « Monde », Attaques sur le statut d'aide-préparateur, En Bref — PAGE 5: Prisons: les révoltes du printemps 1985, Jean Favard « porteur de valises » de Badinter — PAGE 6: Non au syndicalisme de services, Droit du licenciement ou fait du prince ? — PAGE 7: La Coordination de soutien aux réfractaires, Procès de réfractaires, Note de lecture — PAGE 8: L'Intervention française au Tchad, L'I.N.L.A. purge son organisation — PAGE 9: nation de soutien aux retractaires, i roccession de Note de lecture — PAGE 8: L'Intervention française au Tchad, L'I.N.L.A. purge son organisation — PAGE 9: Etats-Unis, Grande-Bretagne, Irlande — PAGE 10: Johann Most — PAGE 11: Programmes de Radio-Libertaire, Nouvelle grille de R.-L., Festival national du court-métrage à Clermont-Ferrand — PAGE 12: Social: bilan d'une lépislature socialiste.

éditions

AFFICHE Le groupe de Brest vient d'éditer une affiche anti-électorale, 1 F l'unité pour toute commande supérieure à 50 exemplaires.



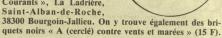
• BROCHURE

Le groupe Florès-Magon (Paris 12°) vient d'éditer une plaquette intitulée « Sur l'université », en vente au prix de 7 F à la librairie du Monde libertaire.

• BADGE

La liaison de Bourgoin vient d'éditer un badge « Vive l'anarchie. Mieux que ça! » (dessin de Reiser), disponible au prix de 6 F à la librairie du Monde libertaire.

Vous pouvez aussi le com-mander à « Contre-Courants », La Ladrière,



AUTOCOLLANTS

Le groupe de Paris 15° a édité deux autocollants sur le thème de l'abstention révolutionnaire aux élections, ils sont disponibles à la librairie du Monde libertaire : 0,50 F l'unité, 10 F les 50 exemplaires.

AMIENS

Après quelque temps de sommeil, le groupe anarchiste d'Amiens reprend ses activités militantes. Il a maintenant un nouveau journal « Bitume ». Le n°1 est en vente à la librairie du Monde libertaire ou par correspondance : G.A.A., B.P. 7, 80330 Longueau. L'abonnement est de 40 F pour six numéros. Soutenez-nous, abonnez-vous! Vous pouvez contacter les militants du G.A.A. sur le marché le samedi matin de 10 h à 12 h.

Le groupe Florès-Magon (Paris XII^e) vient d'éditer un badge : « Espagne 36, Durruti », disponible pour le prix de 6 F à la librairie du Monde libertaire.

• BROCHURE

La commission propa-gande des relations inté-rieures vient d'éditer une brochure de propagande abstentionniste à l'occa-sion des élections du 16

mars.
Prix: 15 F. Pour toute commande: librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.



Alain Souche Le parcours d'un insoumis

E n'ai jamais fait ce que l'on appelle encore les « 3 jours ». Ayant refusé de m'y rendre, je fus déclaré insoumis en 1976.

A l'époque je décidai de changer d'air et de m'en aller courir par le vaste monde. et de m'en aller courir par le vaste monde. Je quittai la grisaille lyonnaise et partis un peu moins loin que le vaste monde, aux Pays-Bas — terre de transit ou de séjour pour les réfractaires français, située en outre à une portée d'escopette de notre

pays.

Je pus y trouver un travail assez rapidement, ce qui me permit au bout de quel-ques mois d'obtenir un permis de séjour de cinq ans (ressortissants de la C.E.E.). Je ne vais pas raconter par le menu — décidément, je resterai toujours français — les différentes péripéties de mon séjour, simplement dire que sa plus grande partie se déroula à Amsterdam, la

capitale.

Là, je découvris, ô stupeur, que dans ce Là, je découvris, ô stupeur, que dans ce pays sans relief, se promenaient à visage découvert et agissaient des antimilitaristes et libertaires. Certains, des ringards ? dans ce pays où le service civil avait été instauré dès 1923, où 95% de ceux qui demandaient le statut l'obtenaient — à tout moment —, où les soldats avaient des droits et des syndicats, pouvaient porter les cheveux longs et n'avaient plus à saluer le drapeau... s'obstinaient donc à lutter contre l'Etat et l'armée, « le dernier rempart de cette société libérale ». Eh oui, comme en France, ces incorrigibles ne se contentaient pas d'aménagements, de réformettes, mais s'attaquaient à l'institution elle-même. titution elle-même.

« Ici la tolérance a force de loi, on ne

chasse pas, on endigue. Une vieille habi-tude dans ce pays plus bas que la mer.» (Le Monde, 7 septembre 1977). Il semble, en tout cas, que les coups de boutoir des en tout cas, que les coups de boutoir des antimilitaristes, regroupés autour du mouvement Onkruit (jeu de mots avec onkruid: mauvaise herbe et on-kruit littéralement « pas de poudre à canon ») aient, sinon fissuré les digues, du moins fait tomber les masques de la tolérance, puisque Van Agt, alors Premier ministre chrétien-démocrate déclarait dans une réunion électorale : « Aucun Etat qui se respecte ne peut admettre que l'on refuse d'aller au service, parce que ces quelques-uns trouvent que la société néerlandaise ne vaut pas la peine d'être défendue. Ces gens-là doivent émigrer et être privés des avantages que cette société leur offre ».

avantages que cette société leur offre ». Cette déclaration visait certainement les insoumis totaux, comme Ger Pouw, con-damné lourdement en 1975 à 19 mois ferme, et tous ceux qui s'agitaient autour d'Onkruit, futurs insoumis et objecteurs

L'antimilitarisme aux Pays-Bas

Onkruit est apparu en 1974, en tant que Onkruit est appăru en 1974, en tant que « groupe de travail » de Vereniging Dienstweigeraars (V.D., fédération d'objecteurs); groupe de travail remuant à l'intérieur et bientôt à côté de V.D. considérée comme réformiste et s'occupant surtout d'aménagements du service dit « de remplacement » (19 mois au lieu de 14 pour le service armé).

Le groupe fonctionne au début comme groupe de soutien aux insoumis ; occupa-

Le groupe fonctionne au début comme groupe de soutien aux insoumis : occupations des bureaux du service national, spectaculaires « prises de paroles » du haut de clochers de diverses églises des Pays-Bas, soutien actif lors des procès, au « T.P.F.A. » de Arnhem (un seul tribunal pour tout le pays) des dizaines d'insoumis totaux ayant suivi G. Pouw dans son refus du militarisme.

Il faut dire qu'aux Pays-Bas existe aussi une tradition antimilitariste forte, eh oui!, messieurs les Français, ne nous gar-garisons pas à longueur de temps de la longue histoire du mouvement français;

sachons aussi regarder ailleurs. C'est ainsi qu'en 1904 avait été fondée l'Internatio-nale antimilitariste (ou I.A.M.W.) autour de Domela Nieuwenhuis et les insoumis, après la boucherie de la Première Guerre mondiale seront largement aidés par divers fonds et comité de soutien. Autour des années 20, grâce au développement de l'anarchisme pacifiste, de nombreux réfractaires refuseront le service et des grèves de solidarité (avec des insoumis) seront menées par des centaines de travailleurs (affaire Groenendaal).

Bien vite, Onkruit, branche néerlandaise de Insoumission collective interna-tionale (I.C.I.) se rendit compte qu'il ne saurait rester groupe de soutien aux seuls insoumis. Toute une réflexion, se déve-

d'entre eux étaient arrêtés immédiatement à la frontière franco-belge et incarcérés. Je ne parlerai pas des activités du groupe libertaire d'Amsterdam auxquel-les j'ai participé (infos, groupes de squatters luttant contre la spéculation immobilière et se heurtant inévitablement à l'Etat et à l'armée participant elle-même au net-toyage des squatts d'importance, etc.).

La tenaille militaire

Je suis rentré « définitivement » en France en 1982. Ayant bénéficié de l'amnistie présidentielle de 1981, j'ai reçu un avis de régularisation de ma situation militaire avant fin février 1982, avis qui m'a été transmis en... mars par le Co

devant la commission de réforme siaccord de ma part. Ils me laissèrent sousentendre que ça devait bien se passer. Fort
du soutien de nombreux copains/copines
français et néerlandais (coups de téléphone, envois de lettres et de journaux),
je m'y rendis en fait le lendemain et fus
réformé en cinq minutes par un psychiatre
(appelé) : « réformé définitif P.4 ». Le
tout confirmé aussi rapidement par les
médecins-chefs des armées.

Visiblement, il y eut certains tiraillements entre les responsables militaires. Le
chef d'escadron — plus haut dignitaire
présent —, avec qui j'eu le privilège
d'avoir plusieurs entretiens, et un invité
de marque en la personne probablement

de marque en la personne probablement d'un responsable de l'ex-Sécurité militaire voulaient, il me semble, me retenir le plus voulaient, il me semole, me retenir le plus longtemps possible. J'en eu la confirmation, après la réforme, au retour à la caserne où il donna des instructions en ce sens. Dernier « baroud d'honneur »? Ses injonctions ne semblaient pas, comprises par les autres responsables. Finalement, ces derniers, après un ultime coup de téléphone au jurge eurent gain de pusse se injonction l'une eurent gain de pusse se injonction le plane au jurge eurent gain de pusse se injonction de l'entre ces derniers, après un ultime coup de tele-phone au juge, eurent gain de cause et je fus relâché le soir même. On me fit cepen-dant revenir le lendemain pour régler les détails administratifs et l'armée me paya le billet de retour à Paris, assorti de la dénomination de « ex-insoumis de retour dans ses foyers »! dans ses foyers »

dans ses foyers »!

L'instruction judiciaire, elle, suivit son cours jusqu'au renvoi devant le Tribunal correctionnel de Lyon, 8° chambre, 2° section, le 28 février à 14 h. A la même session sera jugé Gilles Recochet (2), insoumis depuis 1979, lui aussi amnistié en 1981, détenu depuis décembre au fort de Montluc, bien connu des lecteurs du Monde libertaire...

De nombreux contacts ont été pris avec les copains néerlandais (info diffusée.

De nombreux contacts ont été pris avec les copains néerlandais (info diffusée, pétitions, etc.), des groupes libertaires et de la fraction anarcho-syndicaliste de l'O.V.B. (syndicat très présent dans les luttes sur les chantiers navals de Rotterdam, par exemple). Si aucun d'entre eux ne pouvait se déplacer comme témoin, à ce moment-là j'assumerai seul ma défense, assisté de Myriam Picot, loin du procès-spectacle. J'estime, en effet, qu'au moins un des témoins devrait être néerlandais pour exprimer la partie de « mon dais pour exprimer la partie de « mon insoumission » vécue hors de France et de mon combat pour une société de type

Le soutien, par des coups de téléphone, est aussi important (tél. du T.G.I. de Lyon: 16.78.37.89.34). Procès: le 28 février 1986, T.G.I. de Lyon, 8° chambre, 2e section, à 14 h.

ALAIN SOUCHE

(1) Opération 20: une vingtaine d'objecteurs démarrèrent ce mouvement contre l'arbitraire de la Commission juridictionnelle qui acceptait ou refu-sait l'octroi du statut en réponse à des demandes pourtant toutes rédigéès en termes identiques. (2) Gilles de té réformé récemment, mais reste tou-jours incarcéré à la prison de Montluc.





loppa sur la place des Pays-Bas dans le loppa sur la place des Pays-Bas dans le système de défense européen et de l'O.T.A.N. (n'oublions pas que J. Luns, un de ses « nationaux » a été secrétaire général de l'O.T.A.N. pendant de longues années ; il fut, par ailleurs, membre de 1933 à 1936 du Parti néerlandais national-socialiste...), la militarisation de la société, le complexe militaro-industriel.

Tout cela se concrétisa par de nombreuses brochures d'information plates-formes de discussion et déboucha sur diverses actions directes :

• occupation de l'usine d'armes et de munitions de Kruithooren d'armes et de

munitions de Kruithoorn près de Bois-le-Duc (Den Bosch), fournisseur entre autres d'armements aux Américains pendant la guerre du Viet-Nam; • occupations des chantiers navals de Vlissingen (Flessingue), exportateurs de

matériel et de frégates vers l'Indonésie

transit, destinés à l'armée des Etats-Unis en R.F.A.; • campement sauvage sur de futurs ter-

campenent sauvage sur de tituls ter-rains militaires dans le Nord des Pays-Bas (province de Frise) ou jets de peinture sur les nouveau F.16 exposés sur une base aérienne lors de journées « portes ouver-

Nous formions un petit groupe d'insoumis français et assurions la liaison avec les groupes antimilitaristes bien de chez nous. Sur notre proposition, des actions de soutien avec les objecteurs insoumis et insoumis français furent organisées (occupation du Consulat français d'Amsterdam, janvier 1980), accueil des marcheurs O.P.20 (1) à La Haye, venant poser le problème du retard de la législation française sur l'objection de conscience par rapport à d'autres pays européens, ou arrestation collective de trois insoumis lillois et d'une dizaine d'insoumis néerlandais lors de l'occupation des bureaux administratifs du chantier naval de Rotterdam (R.S.V., en mars 1981). Les trois insoumis furent alors expulsés, deux

lat français. De nouveau rappelé en 1982, puisque l'amnistie ne faisait qu'effacer puisque l'amnistie ne faisait qu'effacer peines et poursuites antérieures je restais « astreint aux obligations du service

national ».

Déclaré insoumis en août 1982, je fus arrêté en juin 1985, lors d'un contrôle d'identité près de Rouen (je me rendais alors à un stage de formation) et transféré au poste de gendarmerie le plus proche. De là, après transmission du mandat d'arrêt du 1er avril 1985, délivré par le juge d'instruction Hamy de Lyon, on m'amena devant le substitut du procureur de Rouen, qui me fit incarcérer à la bien. de Rouen, qui me fit incarcérer à la bien nommée « Bonne Nouvelle » le jeudi avant le transfert à Lyon le lundi matin.

Je fus présenté au juge, en présence de mon avocat Me Myriam Picot. Il décida de ne pas m'incarcérer et de me « remettre » aux autorités militaires. Direction caserne Sergent-Blaudan, où l'on me mit aux arrêts de rigueur, sans me présenter 'uniforme. J'eus droit à la visite cour toise de capitaines qui m'avertirent qu'ils allaient me faire passer le surlendemain, en procédure accélérée spécial réfractaire

(15 F).

liter une

ertaire

is 19°

des grou-raire d'un Grève au rateur, En printemps adinter — Droit du

a Coordi-ractaires,

inçaise au PAGE 9:

GE 10: le Radio-tional du

: Social

ts sur le

archiste intenant ente à la ndance : nt est de z-vous!

r le prix

diter un

IRE

enbref...enbref.

• Le Centre de propagande et de culture libertaire nous informe qu'il organise au mois de mars une rencontre avec Claude Guillon (co-auteur de « Suicide, mode d'emploi »).

Pour de plus amples renseignements écrire à : C.P.C.L.,
56, rue Poullain-Duparc,
B.P. 2571,
35036 Rennes cedex 35036 Rennes cedex

La Libre Pensée organise un débat sur l'instruction civique à l'école le 28 février, à 20 h 30, à l'Espace Marcel-Chauzy, Hôtel de ville de Bondy (Seine-Saint-Denis), Joseph Berny, président national de la Libre Pensée, et Roger Labrusse introduiront le débat.

Bruno Sanchez, insoumis total, vient d'être arrêté dans la Nièvre, puis transféré à Paris (caserne Dupleix) le 19 février. Habitant à Bayonne, l'adresse de son comité de soutien est : « Emancipation », B.P. 181, 64105 Bayonne cedex.

Le comité de soutien aux insoumis de Grenoble lance une campagne de soutien basée sur la transgression de l'article 128 du code de justice militaire (interdiction à quiconque d'héberger un insoumis ou un déserteur). Pour tous renseignements : C.S.I., 2, rue Revière, 38100 Grenoble.

"On a faim! " n°3 est sorti. « On a faim! » n°3 est sor Des articles sur le rock anal en Espagne, de la B.D., des interviews de Crass et de Béruriers noirs, etc. « On a faim! »,

« Anarfac » n°6 est en vente.
Au sommaire : tiers monde, Japon et le monde de l'enseignement, l'épopée de Florès Magon en B.D., etc.
La C.L.E.-A. a sorti une affiche : 5 F l'unité et 1 F pour plus de 10 ex.

Un comité de lutte antimilitariste est en création sur Nîmes et sa région.
Pour tous contacts : A.G.D.I.R., 16, rue des Orangers, 30000 Nîmes.

 Eric Hébert, membre du groupe de la F.A. et de l'U.P.F. de Rouen, est insoumis total depuis le 5 février 1986 (cf M.L. n°605).
Il risque de passer en procès prochainement.
Vous pouvez demander des pétition Vous pouvez demander des pétitions et adresser des messages de soutien à l'adresse suivante : Comité de soutien à Eric Hébert, U.P.F., B.P. 58, 76160 Darnetal.

Quatrième semaine de grève à la S.G.E.I.

EPUIS le 27 janvier 1986, soit depuis plus de quatre semaines à l'heure où ces lignes paraîtront, 180 employés de la Société de gérance des eaux et de l'immobilier (S.G.E.I.) sont en grève pour tenter de contrer un projet de restructus contrer un projet de restructu-ration et de décentralisation des activités de la région parinne, imposé par la direc

La S.G.E.I., dont le siège social est situé à Montreuil, emploie environ 600 salariés sur la région parisienne (y compris le personnel adminis-tratif) répartis actuellement en agences de 25 à 30 personnes et chargés des interventions de dépannages (plomberie, robinetterie, etc.) demandées

par les sociétés de gérance immobilières.

Les causes du conflit

Il s'agit d'un plan de décen-tralisation imposé par la direc-tion depuis le début de l'année et qui consiste à éclater les agences actuelles en unités de 10 à 15 personnes. Les de 10 à 15 personnes. Les conséquences sont évidentes en ce qui concerne la garantie de l'emploi, la déqualification du travail et sur le plan syndidu travail et sur le plan syndi-cal (les dispositions légales en matière de délégués du per-sonnel prévoient deux titulai-res et deux suppléants pour un effectif allant de 26 à 50 sala-riés... un titulaire et un suppléant pour un effectif de 11 à 25 salariés).

A ce sujet, il est important

de signaler que la direction de la S.G.E.I. n'en est pas à une magouille près pour musele toute tentative de syndica-lisme un peu trop combatif, puisqu'elle n'a pas hésité à puisqu'eile na pas nesite a imposer aux dernières élec-tions de comité d'entreprise une seule et unique liste au niveau national (Paris et province), les élus de province vince), les élus de province n'étant pas rémunérés lors des déplacements pour siéger aux plénières du comité d'entreprise qui se déroulent au siège social.

Ajoutons à cela que cette

Ajoutons a ceia que cette même direction a œuvré pour inciter à la création d'une section C.F.D.T. dans l'entreprise, devenue majoritaire et qui lui est bien entendu toute

acquise.

La section C.G.T., quant à elle, est bien décidée à mener la lutte jusqu'au bout pour obtenir l'ouverture de réelles négociations visant à l'abandon du projet de décentralisation (1), la garantie du mointe. tion (1), la garantie du main-

tien des salaires et de la qualification du travail, la nomina-tion d'un médiateur pour régler le conflit. Cette lutte se heurte aux diverses tentatives d'intimidation de la direction : recours à des nervis pour chasser les grévistes ; assignation devant le Tribunal de grande instance de Bobigny ; lettres recommandées individuelles de monaces se les confidences de la consequence del consequence de la duelles de menaces à tous les grévistes ; huissier à demeure depuis le début du conflit...

(« Chronique syndicale »)

(1) Précisons à ce sujet qu'il ne s'agit pas, pour la section C.G.T. de la S.G.E.I., de mener une lutte contre un simple transfert géographique du personnel mais de contrer un projet dont les conséquences seront désastreuses quant à l'avenir et à l'emploi des salariés.

Soucieux de ne pas léser, du fait de leur conflit, les usagers (notamment compte tenu des conditions météorologiques actuelles où les problèmes de plomberie peuvent avoir un caractère primordial), les salariés en grève de la S.G.E.I. s'engagent à un service d'assistance technique auprès des usagers ayant besoin d'un conseil en matière de plomberie ou de mpinetterie



« Le Monde » bloqué...

ARDI 19 février une grève a eu lieu au journant la non-distribution du journal dans les kiosques ; seuls

Journal dans les Klosques; seuls les abonnés recevant le quoti-dien du boulevard des Italiens. Les sections C.F.D.T. et C.G.T. des employés et cadres administratifs du journal avaient en effet déclenche une « grève d'avertissement » de 24 h pour « protester contre les con

ditions de travail » et les relations avec le nouvel encadre-ment de la filiale *Le Monde*-Publicité, créée avec Régie

Il ne s'agit donc pas d'une It ne s'agit donc pas d'une grève des ouvriers du livre, pourtant si prompts à défendre l'outil de travail, mais de ceux qui contribuent à distribuer d'une façon ou d'une autre le produit fini : le journal Le Monde.

Monde.

On peut être étonné d'une telle grève dans un journal qui pratique les journées « portes ouvertes », qui crée une société des lecteurs (12,28% de la S.A.R.L. Le Monde), qui fait participer largement ses rédacteurs aux décisions (Société des rédacteurs : 35,08% de la S.A.R.L. Le Monde). Mais le nouvel encadrement a été mis là pour que l'entreprise marche. Pour mener à bien cette mission, on s'attaque d'abord aux employés toujours un peu en froid avec les travailleurs du froid avec les travailleurs du livre qui les soupçonnent des pires intentions. Mais l'avenir nous montrera que leur intérêt est commun s'ils veulent tous survivre face à la modernisa-

pour la reconnaissance d'un statut

Lutte

N 1985 s'est déroulée la dernière session du brevet profession-N 1905 s'est deroutee la derniere session du brevet profession-nel de préparateur sur le mode de l'ancien régime. Le ministère des Affaires sociales interrogé sur la situation future des savoir : « (...) Il ne semble pas possible de leur accorder une équiva-lence portant à la fois sur le diplôme et l'exigence de l'activité profes-sionnelle...»

sionnelle... ».

De son côté, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France « consciente », dit-elle, des problèmes qui déjà se posent aux pharmaciens ayant des salariés dans cette situation n'a pas trouvé souhaitable de consulter la commission consultative prévue à l'article L. 583 du code de la santé publique. Elle considère que l'échéance 1985 était connue et que les titulaires du C.A.P. ancien régime ont eu à son avis le temps de se présenter aux épreuves du brevet professionnel.

nel.

Pour les candidats malchanceux qui, dans notre cas, ont échoué à ce brevet, même si nous sommes en possession du C.A.P. d'aide-préparateur, nous n'aurons plus au regard de la loi la qualification nécessaire pour délivrer les médicaments. Et comme le C.A.P. d'aide-préparateur en pharmacie ne figure pas sur la liste des diplômes donnant accès à la préparation du brevet professionnel (nouveau régime), nous nous retrouvons ainsi piégés par l'instauration de ce nouveau brevet.

On nous amadouera peut-être par ce pis-aller que constitue la pré-paration en un an du C.A.P. nouveau régime, puis de la mention complémentaire, et enfin par le brevet professionnel nouveau régime. Tout cela pour accomplir un travail que nous effectuions aupara-vant. De plus, il faut savoir que le coût de la formation sera dans ce

cas à notre charge.

Mais ce qu'il faut également savoir c'est que l'instauration de ce nouveau brevet trouvera, comme c'est déjà le cas, son application pratique par le licenciement d'un personnel qui ne pourra plus délivrer les médicaments. Ainsi ce brevet professionnel de préparateur en pharmacie s'inscrit donc parmi les nouvelles mesures de sélection permettant de créer une catégorie de salariés corvéables à merci et éjectables à volonté.

Dans un premier temps, le Comité des aides-préparateurs en phar-

dijectables à volonté. Dans un premier temps, le Comité des aides-préparateurs en phar-capacé à cette nouvelle réglementation, Dans un premier temps, le Comité des aides-préparateurs en pharmacie du Lot-et-Garonne, opposé à cette nouvelle réglementation, vous invite à diffuser et faire connaître cette information le plus largement possible parmi le personnel de pharmacie et à informer et sensibiliser l'ensemble de la population par voie de presse... Enfin, vous pouvez nous écrire afin de nous faire part de vos suggestions (1) et qu'ensemble sur tout le territoire nous fassions savoir aux pouvoirs publics que nous nous opposons à cette nouvelle atteinte à nos droits. Et qu'enfin soit reconnu notre statut C.A.P. d'aide-préparateur en pharmacie.

Comité des aides-préparateurs en pharmacie



GÉRONIMO

(1) C.E.L., B.P. 336, 47008 Agen cedex.

Libérez Badinter Favard prend la parole

EAN FAVARD est le « Monsieur Prison » du bientôt défunt cabinet Badinter. Il est le porte-parole du ministre sur le problème pénitentiaire. En fait, il est plus souvent son porteur de valises. Dans le débat sur la prison, Badinter ne sera que très rarement monté lui-même « au front ». On ne s'étonnait pas des énormités que Favard pouvait écrire ici ou là. Il en donne un nouvel exemple dans un numéro du supplément du Monde (édition datée du 17 février), auquel il donnait une interview. EAN FAVARD est le

Lorsqu'on le questionne à propos de la naissance de l'Association syndicale des prisonniers de France (A.S.P.F., voir à ce sujet les Monde libertaire n°572 et 573) et sur l'exercice du droit d'association en prison, Favard parle. Citons

quelques exemples: «Il s'agit d'une politique jusqu'au-boutiste», « (...) le syndicat peut tomber entre les mains du plus habile ou du plus fort ou de groupes qui n'ont d'autres mobiles que personnels ou poli-tiques.», « (...) à ce rêve



anarcho-syndicaliste, je préfère la réforme. ».

Que M. Favard ne soit pas anarcho-syndicaliste et se compte parmi les réformistes à tout crin, on s'en doutait... mais qu'il qualifie de « rêve anarcho-syndicaliste » ce qui n'est que la revendication du respect d'une loi fondamentale de la République dépasse vraiment les limites habituelles de la bêtise des hommes de pouvoir!

Après lecture des propos de M. Favard, réduisant la loi de 1901 sur la liberté d'association à un vieux rêve anarchosyndicaliste, il n'est pas étonant que son application puisse le déranger et qu'il ne veuille pas l'appliquer! M. Favard n'est pas le premier à la Chancellerie à assimiler la recherche des libertés à des menées anardes libertés à des menées anarchistes. Il faut donc supprimer

les libertés et mettre les anar-

les libertés et mettre les anarchistes en cabane.

Pour ce qui est de ses craintes du « caïdat » dans les associations de prisonniers, Favard fait sans doute référence à luimême. Il faut rappeler que c'est grâce au Syndicat de la magistrature qu'il est arrivé au pouvoir et que cela ne l'empêche pas de se moquer des positions de son syndicat favorable au droit d'association en prison (voir M.L. du 12 décembre 1985).

En conformité avec les déci-

1985).

En conformité avec les décisions de son congrès, le Syndicat de la magistrature (auquel est affilié M. Favard) recevait ce lundi 17 février une délégation du bureau extérieur de l'A.S.P.F., conduite par J. Lesage de la Haye. Dès le début, l'A.S.P.F. a demandé aux mandatés du Syndicat de la magistrature s'ils approuvaient la

déclaration de Jean Favard parue dans le journal le Monde. Ce dernier peut se rassurer, il n'a pas été complètement la ché par ses petits camarades. La réponse donnée fut la sui-

La réponse donnée fut la suivante : « Favard, c'est Favard; nous c'est nous ».

Les magistrats ne sont-ils pas de grands enfants? Quoi qu'il en soit, le Syndicat de la magistrature n'approuve pas les dires de l'un de ses membres, mais il ne le dénonce pas non plus. La solidarité syndicale, c'est déjà compliqué, mais dans la magistrature... Il se pourrait que le trature... Il se pourrait que le compliqué, mais dans la magis-trature... Il se pourrait que le bureau du S.M. propose au con-seil syndical une audience au Garde des Sceaux. Mais, vu les lenteurs des appareils syndicaux et ministériels, cela ne pourra concerner que le successeur de Badinter, c'est-à-dire après le 5 mars!

JEAN LAPEYRIE

TAULES

Les révoltes du printemps 85

ADINTER nommé gardien de la constitution!

Mitterrand a, à sa manière, récompensé un fidèle serviteur (l'on n'ose dire valet). Le choix du chef de l'etat de désigner le ministre de la justice à la présidence du conseil constitutionnel, mis à part le verrou qu'il installe par la même dans cette instance afin de prendre l'actuelle opposition politique au jeu du monopoly constitutionnel, est avant tout la consécration d'un travail. Travail d'une législature, Législature qui profite on ne peut plus largement à l'institution pénitentiaire. Voudrait-on résumer l'ampleur de cette tâche que l'on ne saurait mieux utiliser la touchante honnéteté de Badinter. On croirait presque de la connerie d'ailleurs quand il déclare : « le public commence à se rendre compte que ce qu'on lui a raconté sur la justice, du côté de la droite, est truffé de mensonges. Difficile de croire au laxisme de la justice quand les prisons regorgent et que les condamnations sont très sévères (...) ». Surpopulation dans les taules ; cet aspect des conditions de détention focalisa l'attention des médias et de l'opinion publique quand, un dimanche 5 mai 85, se déclencha la mutinerie des détenus du bloc D de Fleury-Mérogis. Et l'habileté à étouffer l'impact des manipulations de ce printemps 85 dans les prisons françaises consista probablement à circonscrire, réduire les revendications des taulards à cet aspect des choses. Nous y reviendrons. En effet, pourquoi attendre 3 mois pour hurler avec les chacals qui essaieront de récupérer, ce qui peut l'être des luttes de mai 85 ? Une brochure éditée il y a quelques semaines nous donne l'ocasion de reparler des révoltes de mai (1). Comme l'indique la préface, une sensibilité de pensée et d'action s'est dégagée autour des problèmes de la prison et, regroupée autour de l'équipe de l'émission « parloir libre », elle a envisagé, dans un premier temps, de sacrifier à l'essentiel, à savoir informer. Et, par la diversité des témoignages, des analyses, cette brochure retrace parfaitement l'ensemble des luttes qui ont

parfaitement l'ensemble des luttes qui ont agité les prisons françaises.
L'appel de Fleury signé par 73 détenus (publié dans le M.L. n°573) peut, par l'étendue des problèmes qu'il soulève — conditions de détention, tabassages réguliers, mort de Bruno Sulack, sévérité des peines, quartier d'isolement... — refléter l'état d'esprit et les revendications qui sous tendent les révoltes.

Le lendemain de la mutinerie du 5 mai, à la suite de ses conséquences (22 blessés hospitalisés, parloirs libres supprimés), ce sont cette fois les détenus du D I qui refusent de remonter de promenade. Saccage de la taule... intervention de CRS et gardes mobiles... affrontements.

Le mouvement s'étend à Bois d'Arcy le 7 mai ou 15 jeunes montent sur les toits. Le 8, Loos les Lille suit l'agitation. C'est après Bastia et Grasse que, le 9

mai, 400 taulards grimpent sur les toits de la maison d'arrêt de Fresnes. La révolte se poursuivra jusqu'au 14 mai après avoir souflé sur Rouen, Amiens, Nice, Lyon, Coutances, Douai et pour finir Montpellier.

L'on ne saurait être plus scrupuleux sur la chronologie des événements. La place fait défaut. La brutalité de la répression s'est révélée tout d'abord au travers des interventions des flics. Déployés le 9 au matin, ils ne peuvent cependant empêcher les détenus de Fresnes, en promenade, de monter sur les toits. «(...) Un peu plus de 80 détenus sont sur les toits ev.(...) Un peu plus de 80 détenus sont sur les toits proprement dits, les autres (150) sont pour la plupart dans la travée et quelques uns assis sur les murs. Les CRS des étages tirent des lacrymos (...) Le directeur de la 3° division essaie de "parlementer": nous faire stopper et rentrer. C'est un refus. Une pluie de lacrymos s'abat, c'est à ce moment que Alain Pinol sera assassinée par un C.R.S: une lacrymo en tir tendu à une vingtaine de mètres, en plein visage, il est KO; c'est la chute (...) Quatre CRS, accompagnés du directeur Klein, vinrent évacuer Alain une vingtaine de minutes après qu'il ait "glissé". Chacun des CRS s'emparèrent d'une cheville ou d'un poignet puis le trainèrent sans ménagement sur près de 15-20 mètres, laissant la tête d'Alain Pinol cahoter à terre (...)



(...) Dès que nous fûmes entre les mains de la matonnerie et des CRS, ce fut un vrai carnage.

Des hommes redevenus des détenus furent jetés dans diverses cellules puis après avoir été gazés durent subir des séances de matraquage à coups de barre de fer, de tabouret, de coup de poing américain, etc, par des dizaines de matons cagoulés (...).

Persuadée que l'application de réformes du système pénitentiaire ou de la justice apaiserait la situation, la gauche judiciaire modifia, de façon empressée certaines dispositions du code de procédure pénal — Renforcement des pouvoirs des JAP (Juges d'application des peines) — répondit à certaines revendications des détenus et s'engagea dans une réforme de l'instruction (3 magistrats instructeurs au lieu d'un pour les affaires importantes...).

Les «grâces» présidentielles ont également

Les « grâces » présidentielles ont également assorti ces réformes estivales, réformes humanistes qui, on connaît la musique, ne font que consolider le système pénitentiaire ; lui donnant une couleur « moderniste germanique ».

La brochure s'appuie dans la recherche de la vérité (l'autre, pas l'officielle) sur des témoignages judicieux. Ainsi, Knobelpiess, Charles Bauer sont-ils la manifestation, bien malgré eux, de cet acharnement judiciaire et carcéral dans sa volonté d'élimination.

ment judiciaire et carcerai dans sa voionte d'elimination.

Plus qu'une allusion, c'est une dénonciation du comportement de l'ASPF (Association syndicale des prisonniers de France) pendant les révoltes dont il est question dans cette brochure. On ne voudrait prendre parti par souci d'éviter toute récupération et/ou de tirer sur des ambulances. Toutefois, les briseurs de grève (telle est la façon dont est dénoncée l'ASPF.) ne pourraient se dégager d'une certaine responsabilité dans le désamorçage du mouvement. Le légalisme est pavé de bonnes intentions et le souci de ne pas voir déborder un mouvement hors de son terrain a amené l'A.S.P.F. à souscrire à une attitude particulièrement ambigüe. Cette brochure, au delà de la dénonciation de sabotage qu'elle porte à l'encontre de l'ASPF pose la question de la possibilité ou non, de l'efficacité ou non qu'aurait une lutte légaliste, et introduite dans les couloirs du ministère, pour organiser les taulards de l'intérieur. Abattre les murs des prisons peut-il être le but ultime d'une association qui utilise pour moyens d'action le droit bourgeois ? telles sont les problématiques induites par cette brochure. Quoi qu'il en reste, témoignage de premier ordre, elle possède le mérite de faire remonter à la surface des consciences la justesse des revendications exprimées violemment par les détenus en ce printemps 85.

(Gr. Libertad)

(1) Venceremos : Prisons en lutte.

ninistère ture des

e

e la quali-u nomina-eur pour e lutte se tentatives direction :

vis pour es; assi-ibunal de Bobigny; es indivi-à tous les

demeure

dicale »)

équiva-é profesques de sent aux s trouvé l'article chéance e ont eu fession-

choué à d'aide-fication C.A.P.
s diplôouveau n de ce la prénention régime. nupara-dans ce

n de ce ication is déli-teur en lection erci et

phar-tation, us lar-mer et Enfin, ons (1) eur en

ronne

A PROPOS DES TRIBUNAUX DE PRUD'HOMMES

Palais de patrons

TIENNE BLOCH, magistrat, a été l'invité de l'émission « Palais de Police » sur Radio-Libertaire vendredi dernier, 21 février, à 15 h 30. Deux sujets ont été abordés : le processus de la fabrication d'un coupable et le droit du travail-justice des patrons. Avant l'émission, E. Bloch a livré aux lecteurs du « Monde libertaire » quelques réflexions sur le deuxième suiet. réflexions sur le deuxième sujet.

E Syndicat de la magistrature, sous mon inspiration, a voté une motion en 1972 qui proclamait que le droit du travail est par essence le droit de l'inégalité. Je ne renie pas cette formule mais j'y ajouterai, particulièrement pour le licenciement, le droit de l'inefficacité.

Un fruit. qui perd ses peaux

Le droit du licenciement est tributaire de la loi et du réglement des conseils de prud'hommes, des cours d'appel et de la cour de cassation. Plus son interprétation s'élève dans la hiérarchie, plus il se décompose avec une prime particulière pour certaines cours d'appel couronnées bien souvent par la chambre sociale de la cour de cassation qui, tout à son esprit civiliste et fidèle à une interprétation byzantine des textes, donne un coup de boutoir chaque fois qu'une interprétation favorable au salarié se manifeste.

Le fruit du droit du licenciement au terme de son Le fruit du droit du licenciement au terme de son escalade dans la hiérarchie des tribunaux a perdu ses différentes peaux et son noyau, et achève sa course réduit à sa plus simple expression. Le droit du licenciement, malgré sa complexité, malgré la procédure obligatoire qui l'entoure depuis 1973 et 1975 demeure fondamentalement le droit reconnu par les patrons de licencier qui ils veulent et quand ils veulent. Ce droit du patron se cache sous l'hypocrisie que le contrat de travail est un contrat libre où chaque partie possède le libre arbitre de s'engager et par conséquent de rompre cet engagement.

Le droit du licenciement crée une ligne de partage.

par conséquent de rompre cet engagement.
Le droit du licenciement crée une ligne de partage entre le salarié ordinaire et le salarié représentant du personnel. Ce dernier n'est pas entièrement protégé contre le licenciement, mais en semant le parcours du patron d'une série d'obstacles il rend plus difficile et périlleux le licenciement du représentant du personnel qui, à de rares occasions, et après plusieurs années, peut être réintégré dans l'entreprise. Quant au salarié ordinaire, la seule sanction qu'il peut faire appliquer au patron qui n'a pas respecté le droit est une sanction pécuniaire. Tout le droit du licenciement pour lui se résoud en la condamnation de son

patron à lui payer une somme d'argent plus ou moins importante ; mais cet argent, il pourra l'attendre longtemps !

Du temps et de l'argent !

Le temps et le savoir jouent un rôle déterminant dans le droit du licenciement. Le patron a tout son temps. Il est tout naturellement appelé à retarder indéfiniment le règlement des différentes indemnités qu'à la fin du compte il devra payer au salarié. Il utilise tous les recours ; le coût de la procédure bien souvent ne représentera que les intérêts des sommes dont il est débiteur. Le salarié, lui, a un besoin urgent et vital de son argent. S'il n'est pas épaulé par une organisation syndicale qui le prendra en charge car, pour elle, le point à juger soulevé par l'affaire lui paraît important, ou s'il n'est pas mû par une conscience assez naïve de son bon droit, le salarié aura souvent avantage à accepter un arrangement avec son patron ou à abandonner sa demande en cours de procédure.

son patron ou à abandonner sa uemande de procédure.

A part quelques affaires civiles de constructions, de successions, etc., il n'y a pas d'exemple en droit français de procédure plus longue que celle du licenciement. Tous les tribunaux juges de licenciements à tous les niveaux sont engorgés, ce qui est la démonstration de l'inefficacité du droit du licenciement. Un droit qui donne lieu à un tel contentieux est un droit qui n'est pas respecté et où celui qui ne droit qui n'est pas respecté et où celui qui ne ment. Un droit qui donne lieu à un tel contentieux est un droit qui n'est pas respecté et où celui qui ne l'observe pas n'a pas intérêt à le respecter. Le pompon de la lenteur est détenu par la cour de cassation. La chambre sociale de cette cour juge bien souvent un arrêt quatre ans après sa décision. Si elle casse, un à deux ans s'écoulent avant que la nouvelle cour d'appel se soit à nouveau prononcée.

Le délai avant de parvenir à une décision définitive lorsque le patron a utilisé tous les recours possibles, et le cas est fréquent, atteint facilement huit ans et plus. Ces huit ans se décomposent comme suit : six mois à deux ans entre la demande et le jugement du conseil de prud'hommes, un an à deux ans avant l'arrêt de la cour d'appel, quatre ans pour l'arrêt de la

cour de cassation.

Un exemple parmi d'autres : un conducteur de tra-Un exemple parmi d'autres : un conducteur de travaux est licencié le 27 septembre 1976 avec préavis expirant le 31 décembre 1978; le 21 mai 1981, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence statue sur la demande de prime de ce salarié s'élevant à 29 190,05 F et infirmant le jugement du conseil de prud'hommes accorde 780,59 F. La cour de cassation, le 1er juillet 1985 casse l'arrêt de la Cour d'appel d'Aix et renvoie devant la Cour d'appel de Nîmes. Si jamais la Cour d'appel de Nîmes rétablit le chiffre du conseil de prud'hommes et que le patron n'exerce pas de nouveaux recours, ce salarié peut espérer recevoir en 1986 ou 1987 une prime afférente à

La grande douleur des conseils de prud'hommes

A la base, pris entre le marteau et l'enclume, il y a le conseil de prud'hommes, son caractère de juridiction paritaire le conduit à la conciliation et non au combat. Cela se traduit par la difficulté qu'il a d'admettre qu'un licenciemenn est abusif ou sans causes réelles et sérieuses et, en revanche, la facilité avec laquelle il accorde des indemnités de licenciement, de préavis, de congés payés. Et, dans des cas limites, des indemnités pour non-respect de la procédure de licenciement, ce qui constituera un bonne occasion plus tard pour la cour d'appel d'infirmer sur ce point.

Le tragique aussi des conseils de prud'hommes,

Le tragique aussi des conseils de prud'hommes Le tragique aussi des conseils de prud'hommes, c'est qu'ils acquièrent très rapidement la mentalité des juges. Il s'agit essentiellement des conseillers salariés, ils se voient comme des juges et non plus comme des représentants des salariés. Ils se réfèrent à la jurisprudence de la cour de cassation et non plus à la situation concrète qu'ils doivent juger. Ils craignent de voir leur décision infirmée et s'alignent sur les décisions de leur cour d'appel. On leur a donné une arme qu'ils n'osent utiliser : le référé prud'homal.

prud'homal.

Ils ont la possibilité d'accorder des provisions qui permettraient au salarié de toucher une partie de son dû très rapidement. Mais, devenu des juges, ils répugnent à se satisfaire de leur première impression et se réfugient derrière le concept de contestation sérieuse, c'est-à-dire des difficultés qui peuvent exister sur les droits des salariés et se déclarant incompétents, ils n'accordent rien.

exister sur les droits des salariés et se déclarant incompétents, ils n'accordent rien.

Le droit du licenciement, déjà bien faible et souvent inefficace, perd tout son contenu avec des patrons tels que le P.-D.G. de Gibert-Jeune, ce patron «moderne » a trouvé l'argument massue pour licencier tout son personnel d'un seul revers de main : la force majeure. Le terrorisme profite à certains! Que l'incendie ait détruit tout ou partie de l'entreprise peu importe, ce qui compte c'est la position juridique du patron. Par ce coup de maître, le patron échappe à tout contrôle. « Licenciement pour motif économique, lui oppose-t-on, donc nécessité de l'accord de l'inspecteur du travail ». « Point du tout, réplique-t-il, il s'agit de force majeure ». Dans la réalité, le fait du prince prend la place du droit du licenciement.

ETIENNE BLOCH

Les intertitres sont de la rédaction du «

Non au syndicalisme de services

syndicalisme français est une sorte de vieillard malade et tout le monde se porte à son chevet tels les médecins dans une comédie de Molière. La dernière potion que tentent de nous faire adopter les médias consiste à remédier à la crise de la syndicalisation par l'abandon de ses principes de base qui, malgré tout, sont influencés (1) par la C.G.T. du

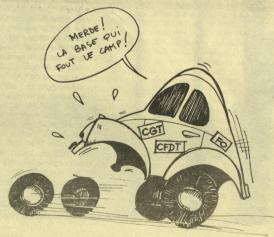
début du siècle.

De défenseur des intérêts des travailleurs (pour, dans le meilleur des cas, aller plus loin), le syndicalisme deviendrait dans un état d'esprit moderniste un régulateur, des travailleurs des travailles régulateur de tension sociale dans les entreprises. Ce rôle, dirons certains, est déjà rempli depuis longtemps dans les faits par de nombreux représentants des centrales réformistes, mais l'abandon sur le terrain a beau-

coup fait pour la théorisation. Les récents chiffres des journées de grèves de ces dernières années ont donné lieu à de savoureux commentaires : alors que F.O. et la C.G.T. regret-taient que la mobilisation des travailleurs baisse, la C.F.D.T. se réjouissait que les tensions sociales se règlent de plus en plus sans avoir recours à la

Un autre écueil se dresse aussi : le syndicalisme réduit à une prestation de services. J'adhère à la centrale X plutôt

qu'à la centrale Y car avec eux on peut avoir du bon bourgogne moins cher! (2) On peut sérieusement se poser des questions sur les motivations de celui qui raisonne ainsi, mais on peut autant s'en poser sur les boutiques syndicales qui essayent de se vendre comme du détergent...



Du côté des directions syndicales, la chose est maintenant revendiquée, ainsi un respon ble a dernièrement déclaré (3) : « Le syndicat rend toujours le service traditionnel, mais c'est dur. L'emploi c'est pas le pied.
Côté salaires, c'est pas terrible.
Alors le syndicat doit servir à autre chose. » A quoi ? Le flou artistique est là, les réponses claires pop

claires, non.

Les finances vont mal, les adhérents boudent; alors pour relancer la machine, les direc-tions syndicales réformistes

tions syndicales réformistes n'ont trouvé que cela : se lancer dans le petit commerce et les offres de conseils juridiques pour les divorces !

On n'a plus les moyens de payer les permanents, alors au lieu de réduire les frais on se lance dans de la retape pour attirer des payeurs de cotisations. Qui adhèrent à la centrale X ou Y pour les services qu'elles X ou Y pour les services qu'elles offrent, mais sûrement pas pour lutter contre le patronat ou changer la société!

« Occupez-vous de la vie quo-tidienne des gens, de leurs petits

problèmes, mais n'entravez pas la bonne marche de nos pro-fits !», tel semble bien être le message du patronat reçu 5/5 par « nos » syndicalistes modernistes!

On espère que les militants syndicalistes (les anarcho-syndicalistes comme les autres) auront à cœur de combattre ces nouvelles déviations du mouvement ouvrier, en espérant que de la situation actuelle renaîtra un jour une organisation qui pourra dans les faits comme dans le verbe se réclamer de la C.G.T. de Pelloutier

THIFRRY (Gr. Pierre-Besnard)

(2) Cf la double page « Le syndica sme français, tous services compris a « Libération » du 17 février.

ut espérer ifférente à

ume, il y a

de juridic-et non au té qu'il a f ou sans ne, la faci-s de licen-

dans des pect de la ituera un pel d'infir-

mentalité onseillers non plus s se réfè-ion et non

juger. Ils s'alignent on leur a le référé

sions qui

ie de son , ils répu-ession et

testation peuvent déclarant

e et sou-ivec des eune, ce sue pour evers de te à cer-partie de

t la posi-naître, le ent pour

écessité Point du Dans la

droit du

BLOCH

avez pas os pro-être le eçu 5/5 alistes

nilitants archo-autres) ttre ces mouve-

enaîtra on qui comme r de la

esnard)

.G.T. et lis que la dans son anarcho-ue nous

Coordination de soutien aux réfractaires

ES 1er et 2 février s'est déroulée à Paris la première réunion de la Coordination nationale de soutien aux réfractaires à l'armée (voir M.L. n°600). Une douzaine de groupes étaient présents à cette réunion. Les buts de cette coordination sont de faire circuler l'information et d'organiser une riposte nationale face à la répression (voir ci-dessous la liste des condamnations).

Une plate-forme a été adoptée, elle a été conçue comme une base minimale et refléte surtout un état d'esprit. La spécificité de chaque groupe est respectée, sans pourtant nier son caractère antimilitariste. Une semaine d'action a été décidée au niveau national du 1er au 8 mars. La revendication qui sera exprimée pendant cette semaine sera l'arrêt des poursuites envers tous les réfractaires.

La prochaine réunion de la coordination aura lieu les 26 et 27 avril à Lyon. Il sera intéressant d'analyser l'issue des procès de réfractaires à l'armée après les élections.

ÉRIC HÉBERT

ÉRIC HÉBERT

Coordination de soutien aux réfractaires (C.S.R.), c/o C.L.O., B.P. 103, 75522 Paris cedex 11.

A Coordination de sou-tien aux réfractaires (C.S.R.) n'est pas un mouvement politique. Elle est un regroupement d'individus et de mouvements, de tous hori-zons antimilitaristes, dont les démarches peuvent être diffé-rentes mais qui se retrouvent sur au moins un point : ces mouveau moins un point : ces mouve-ments et individus considèrent qu'il n'est pas acceptable d'emprisonner une personne pour son refus de service (militaire ou civil), quelles que soient les raisons personnelles de ce

La coordination exige donc la libération immédiate de tous les réfractaires emprisonnés et l'arrêt des poursuites engagées.

La coordination souhaite faire évoluer, au-delà des cas personnels résolus, la législation et les habitudes françaises sur ce point, par un travail juridique, une pression sur les autorités et une sensibilisation de l'opinion

une sensibilisation de l'opinion publique.

La coordination étend bien évidemment son soutien moral au-delà des frontières et sou-haite pouvoir se coordonner avec d'autres groupes, voisins dans la démarche, à l'étranger.

Parce qu'elle ne veut pas surestimer ses possibilités et compte tenu des engagements personnels de chacun de ses membres, la C.S.R. donnera probablement priorité dans son travail à la sensibilisation autour de cas de réfractaires défendant des idées proches de celles des composantes de la C.S.R.:

• antimilitarisme, refus de la militarisation ; • élargissement du droit à

l'objection de conscience ;

• amélioration d'un service civil réellement tourné vers la paix ou refus de tout service

paix ou fetus de obligatoire;
• motivations pacifistes, libertaires, non violentes...

 etc.
 En particulier, on ne peut reprocher à la C.S.R. de ne pas se mobiliser activement autour de cas d'insoumis religieux (témoins de Jéhovah) ou nationalistes pou castirille de la companyation nalistes non antimilitaristes
— s'il advenait un jour que
ceux-ci fassent appel à elle —, mais il est clair que ses positions de principe, réaffirmées à chaque

fin de tract, de pétition, d'affi-che, de démarche publique, etc., n'écarteront jamais quel-que catégorie de réfractaire que ce soit.

Dans le cadre de la solidarité nécessaire entre les sensibilités composant la mosaïque antimilitariste, la C.S.R. soutiendra respond pas à une catégorie juridique limitée.

Les différences entre le sou-tien effectif et personnalisé d'un réfractaire à un autre tiendront

de façon naturelle :

• à la manière dont il aura lui-même organisé son soutien ;

 a la gravité de sa situation;
 au degré de motivation des individus et groupes composant la C.S.R., celui-ci étant lié aux deux éléments ci-dessus, à leur disponibilité, à leur communion d'idée avec le réfractaire concerné et à une multivale de face cerné, et à une multitude de fac

Par honnêteté, par réalisme, par respect des démarches de ses composantes, la C.S.R. reven-dique le droit à la subjectivité dès l'instant que celle-ci n'est pas mise en avant de son action.

Enfin, de même qu'elle n'appelle pas à effectuer un service civil, la C.S.R. ne considère pas conforme à sa vocation d'inciter qui que ce soit à s'insoumettre ou à subir la répression répression.

> Coordination de soutien aux réfractaires

Procès de réfractaires à l'armée

Jean-Paul Sultot O.I. (2) le 2/12/85 6 mois avec sursis et retrait du statut. Joël Pitois O.I. le 10/12/85 au Havre par jour pendant un an. Bruno Bougoussa I.T. le 10/12/85 1 an avec sursis et à Rennes 10 ans de retrait des droits civiques. Frank Degre O.I. le 11/12/85 6 mois de prison ferme. Roland Long O.I. le 11/12/85 4 mois avec sursis. Roland Long O.I. le 11/12/85 5 4 Lons-le-Saunier Patrick Laurens O.D. (3) le 13/12/85 100 F d'amende avec sursis.	
Jean-Paul Sultot O.I. (2) le 2/12/85 á Nantes et retrait du statut. Passe et retrait d	en saisine le lende- son arres- en prison à
Bruno Bougoussa I.T. le 10/12/85 1 an avec sursis et 10 ans de retrait des droits civiques. Frank Degre O.I. le 11/12/85 6 mois de prison ferme. Roland Long O.I. le 11/12/85 4 mois avec sursis. Le procrefusé l'aspect Patrick Laurens O.D. (3) le 13/12/85 100 F d'amende avec sursis.	en appel à le 16/4/86.
rail avec sursis e Pourvoir de Arennes (en appel) des droits civiques. Frank Degre O.I. le 11/12/85 6 mois de prison ferme. Passe er Rennes le Nantes ferme. Passe er Rennes le Arennes le Saunier Pourvoir tion. Passe er Rennes le 11/12/85 4 mois avec sursis. Le procrefusé l'aspect Patrick Laurens O.D. (3) le 13/12/85 100 F d'amende avec sursis.	en puna ep
Roland Long O.I. le 11/12/85 de mois avec sursis. Le procrefusé l'aspect Patrick Laurens O.D. (3) le 13/12/85 a Cahors avec sursis.	en cassa-
à Lons-le-Saunier à Lons-le-Saunier à Lons-le-Saunier Patrick Laurens O.D. (3) le 13/12/85 à Cahors 100 F d'amende avec sursis.	n appel à e 16/4/86.
à Cahors avec sursis.	de voir politique.
Division of the second of the	
	de faire
Rémy Legendre O.D. le 18/12/85 6 mois ferme. A fait apparent au Mans	oel.
a Nantes jusqu'en octobre, son serv	de faire
a Names et retrait du statut.	r défaut.
Carlos Fortunato O.I. le 14/1/86 Délibéré jusqu'au à Puy-en-Velay 11 mars.	
Christian Plavens O.D. le 7/2/86 à Bordeaux	
Max Dondelot O.I. le 12/2/86 1 an de prison Jugé pa à Rouen ferme.	r défaut.
Laurent Morel O.I. le 17/2/86 à Nantes	
Michel Barlet O.D. 1 an (4) le 18/2/86 A effectue le reste de vice civil.	
Gilles Recochet I.T. le 28/2/86 En prison depuis le	à Lyon 4/12/85.
Alain Souche I.T. le 28/2/86 Laissé er à Lyon	
Guy Forest O.D. le 4/3/86 à Grenoble	

(1) Insoumis au service militaire

(2) Objecteur insoumis au service civil.

(3) Objecteur déserteur au service civil.(4) Objecteur déserteur au bout d'un an.

« L'insoumission et l'objection de 1983 à 1985 »

FEST le titre du supplément au journal l'Union pacifiste (1). Ce numéro spécial comprend les participations de Michel Auvray, de Denis Langlois, de Pierre Martial, de Cabu et de Mº Jean-Jacques de Félice. Pourquoi ce numéro ?

Pierre Martial, de Cabu et de Mº Jean-Jacques de Félice. Pourquoi ce numéro?

« Parce que deux ans et demi après son vote, il était important d'analyser la situation nouvelle créée par la loi de 1983 sur l'objection de conscience, parce que la lutte n'est efficace que si elle s'accompagne d'une bonne vue d'ensemble, parce que l'objection et l'insoumission demeurent plus que jamais porteurs d'espoir, de vie, et de paix (...). » (extrait de l'introduction).

L'antimilitarisme est pour certains d'entre nous un choix de lutte parmi d'autres comme le syndicalisme, l'écologie, etc. Notre lutte contre l'armée est néanmoins lié à notre projet de société libertaire. Notre analyse est globale, nous sommes pour la suppression des armées, mais nous pensons que cette suppression entraînera ou sera précédée de la destruction de l'Etat et de l'actuel système économique. Certains pacifistes estiment que l'Etat est « neutre » et qu'il peut très bien détruire les armées et les armements sans se remettre en cause (projet de loi sur le désarmement unilatéral).

Malgré cette analyse, la lecture de ce numéro est passionnante (et attrayante grâce à la maquette « new look »). Ce spécial est donc à lire pour mieux comprendre le pourquoi de la (re)naissance du mouvement antimilitariste en France depuis 1983. La plupart des comités de soutien aux insoumis se sont élargis en comités de soutien de tous les réfractaires à l'armée au début de cette année; ce n'est pas le fruit du hasard! Alors, bonne lecture!

ÉRIC HÉBERT (Gr. de Rouen)

(1) En vente à la librairie du Monde libertaire au prix de 15 F, 20 p. Disponible également à l'Union pacifiste, 4, rue Lazare-Hoche, 92100 Boulogne.

IRLANDE DU NORD

I.R.S.P./I.N.L.A.: la dérive terroriste

E mouvement républicain irlandais, il est bon de le rappeler, est divisé en ce qui concerne les organisations pratiquant la lutte armée. D'un côté l'I.R.A.-provisoire, avec sa branche politique, le Sinn Fein (« Nous seuls »), issue des combats pour l'indépendance de 1916.

De l'autre, l'I.N.L.A. (Irish National Liberation Army) et sa branche légale l'I.R.S.P. (Irish Republican Socialist Party). Beaucoup moins importante que son aînée, celle-ci connut un certain développement de 1979 à 1981 qui culmina avec les grèves de la faim de 1981 (quatre grévistes sur dix étaient membres de l'I.N.L.A.). Sa spécificité idéologique par rapport à l'I.R.A. est de lier la lutte pour l'indépendance à celle de l'instauration d'un socialisme plus « radical », c'est-à-dire plus dogmatiquement marxiste-léniniste.

Dès 1982 l'I.R.S.P. connut des conflits internes qui prirent vite l'aspect de réglements de compte armés, héritiers des méthodes staliniennes qu'engendre cette idéologie et connus sous le nom de purges.

L'épuration

Octobre 1984. Deux membres de l'I.R.S.P., Jimmy Mac Crystol et John Boyd, sont blessés par balle à Belfast. Des lettres de menaces de mort arrivent chez deux autres militants, Joe Heaney et Tomy Raisy. L'I.R.S.P. fit porter le chapeau aux forces para-militaires loyalistes, ce qui ne persuada personne à Belfast.

Mars 1985. Harry Flynn, ex-

membre du comité central, subit une deuxième tentative d'assassinat. Même chose pour Gerry Roche, à sa sortie de prison. Les journaux s'emparent de l'affaire lors de la condamnation publique à mort de Brigid Makavski, ex-membre du comité central et élue municipale de Shannon (en République). Après plusieurs déclarations d'opposants au journal Irish News, John Boyd est de nouveau victime d'un attentat et l'I.N.L.A. publie un communiqué menaçant de représailles toute personne portant atteinte à la direction de l'I.N.L.A.

Enfin, le 9 mai 1985, un ancien dirigeant de l'I.R.S.P., Seamus Ruddy, en France depuis deux ans et ayant cessé toute activité politique, militant du syndicat C.G.T. des enseignants de langues étrangères de l'enseignement privé, disparait. Selon l'I.N.L.A. il s'agit d'un rapatriement en Irlande pour les besoins d'une enquête interne. Sa famille n'a plus de nouvelles.

Vers le terrorisme aveugle

Quant à ses activités publiques, au rythme ralenti tant sa direction s'épuise à purger l'organisation, l'I.N.L.A. s'oriente vers le terrorisme le plus abject : attentats contre des « pubs », des trains fréquentés par des civils, attentat contre un stade de 28 000 personnes lors attentate contre un stade de 28 000 personnes lors

du match Irlande-du-Nord/Angleterre il y a un an. L'I.N.L.A. a également tenté de séduire les populations catholiques en luttant contre les hooligans à la manière des pires polices : elle a revendiqué de nombreux passages à tabac. L'I.R.A. quant à elle profite de ces crimes pour dénoncer sa rivale publiquement. Ces faits tragiques confir-

Ces faits tragiques confirment les dangers que présente la délégation de pouvoir à des spécialistes, dangers d'autant plus évidents lorsqu'il s'agit de lutte armée. Lorsque ces professionnels des armes se réclament de plus d'une idéologie totalitaire comme le marxisme-léninisme, qui justifie cette violence, on atteint les sommets de l'horreur. Ce dernier point, les Irlandais semblent l'avoir compris puisque lors de la commémoration du IV^e anniversaire de la mort d'un des trois grévistes de la faim cinquante personnes, y compris les familles, étaient présentes dans le bastion républicain qu'est Derry.

> DENIS (Gr. de Conflans)

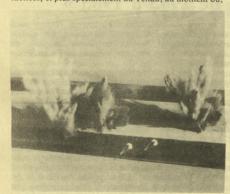


Tchad: quand c'est fini... Ça recommence!

OILÀ, c'est reparti. Les Transall français acheminent vers le Tchad le matériel nécessaire pour faire front aux affreux envahisseurs du Nord. Quand on parle de matériel, il faut bien sûr entendre outre les véhicules blindés et autres gadgets dernier cri une cargaison de paras, les crânes aussi rasés que bourrés des sornettes de l'état-major, prêts peut-être à mourir pour la patrie...

rés des sornettes de l'état-major, prêts peut-être à mourir pour la patrie...

La France est partout présente, ou presque, en Afrique, économiquement et militairement. Le cas du Tchad a ses particularités mais n'est pas fondamentalement différent de celui des autres anciennes colonies françaises. Le Monde libertaire n°497 du 22 septembre 1983 et les numéros 542 et 543 d'octobre 1984 ont parfaitement fait la description de ces situations d'Etats factices, et plus spécialement du Tchad, au moment où



dans le cadre de l'opération Manta, les bidasses français se frottaient déjà aux Libyens pour la plus grande

cais se frottalent deja aux Lloyens pour la plus grande gloire de leurs nations respectives.

Officiellement donc, la présence française sur le front tchadien fait réponse à une demande du gouvernement de Hissène Habré, président de paille parachuté par la France au pouvoir d'un Etat qui n'en est pas un. Depuis le début, ce pouvoir (qui comme tel se veut sans partage, c'est une tautologie) exercé au Sud, à N'Djamena, par un homme du Sud et de la France, est contesté par le Nord qui, en Goukouni Oueddeï a choisi son chef de paille, soutenu par le Libyen écervelé Kadhafi.

Eh bien, encore une fois, on nous ment. Les réelles motivations françaises sont bien plus importantes que

le soutien à Hissène Habré, qu'on lâcherait au besoin à la première occasion si, comme on le dit souvent dans les bureaux gouvernementaux, l'intérêt suprême de la nation (la nôtre) l'exigeait. Pensez donc! Tout ce qu'on demande à ces pouvoirs africains, c'est de nous foutre une paix royale chez eux pour que nous y fassions ce que nous voulons. Et d'ailleurs, nous ne nous en privons pas.

en privons pas.

La vérité, c'est que la Tchad est un pont jeté sur la route de l'uranium, que l'uranium c'est l'avenir de la France, et que l'avenir de la France c'est justement le nucléaire. La vérité, c'est aussi qu'il s'agit une fois de plus du prestige de la France. La vérité c'est encore que ce conflit va nous permettre de tester, au réel, les nouveautés de notre équipement militaire et la capacité de nos forces d'intervention conventionnelles.

nos forces d'intervention conventionnelles.

Il est frappant à cet égard de voir avec quel machiavélisme la télévision a pu rendre compte des premières
heures d'hostilités. Après de très brefs commentaires
sur les mouvements de troupes du G.U.N.T. de Goukouni Ouedder et de Kadhafi, et sur les premiers
affrontements qui les ont opposés à l'armée « régulière » tchadienne, deux images se sont succédées. La
première était celle de prisonniers que l'on promenait
devant les photographes et que l'on présentait comme
étant des Libyens. Cela pour la justification. La
deuxième image était le ravitaillement en vol des
Jaguars français, les vedettes de l'occasion, démonstration de notre haut degré de technologie et de notre puis-

Ainsi, la France a bombardé l'aéroport de Ouadi-Doum que Kadhafi avait installé dès les précédents accords de cessation des hostilités signés. Ce bombardement avait pour but d'empêcher le ravitaillement des troupes rebelles par la Libye. On peut noter au passage que le réveil de nos stratèges peut sembler tardif. Notre seule réaction à la violation des accords passés, avec celui qu'on fustigeait du qualificatif de terroriste, consiste à attendre que le sang ait de nouveau coulé pour entrer dans une nouvelle guerre. Allez après ça nous parler de la justification préventive de nos armées ! C'est tout l'esprit belliciste de l'Etat français qui apparaît au grand jour à cette occasion.

En attendant, cette démonstration de force a fait bomber le torse à toute la clique politicarde de ce pays, à commencer par Bigeard qui déclarait dès le lendemain « qu'il fallait donner une leçon à ce garçon... ». Notez le ton paternaliste dont la canaille n'a pus défaire depuis qu'il est devenu trop vieux pour jouer lui-même à la guéguerre. Ridicule, et en cela constant, le vieux général! D'autant plus qu'il ne semble pas comprendre

que le « garçon » Kadhafi en question est capricieux et dangereux. Mais les têtes brûlées n'ont jamais réussi à comprendre qu'un enfant capricieux était difficile à prendre. Des gens comme Bigeard ne connaissent que le langage de la giffle et, de droite à gauche, ils viennent tous de nous dévoiler quel incroyable degré de connerie ils ont pu accumuler.

prendre. Des gens comme Bigeard ne connaissent que le langage de la giffle et, de droite à gauche, ils viennent tous de nous dévoiler quel incroyable degré de connerie ils ont pu accumuler. Armés par nous-mêmes et par l'U.R.S.S., les Libyens sont dotés, tout le monde le sait depuis déjà bien longtemps, d'une force de frappe qui a toutes les raisons de faire trembler l'Afrique et qui devrait nous inciter à la modération.

D'alleurs, après avoir appelé à l'arrêt des combats, Kadhafi a répliqué en bombardant l'aéroport de N'Djamena. Tiens donc! Il peut se permettre cela ? Et personne n'a pu l'arrêter ? Peut-être même n'a-t-on pas été capables de détecter l'arrivée de son Tupolev-22 sur la capitale tchadienne ?

Bigeard et tous ces cons du gouvernement et de la politique peuvent maintenant se vider le poitrail de leur superbe comme une baudruche se dégonfle lamentablement. Tout est à revoir, messieurs. Et depuis, les renforts de Kadhafi continuent de s'accumuler au nord du Tchad. Vous pouvez transformer le Tchad en une nouvelle caserne française ou en poudrière, quoi que coûte en vies humaines (françaises, tchadiennes et libyennes) votre cynisme, le champ d'expérimentation du Tchad vous semble être une aubaine économique. Soyez tranquilles, c'est exactement la même chose pour Kadhafi. Vous allez donc pouvoir vous en donner à cœur joie. La voie du consensus et de la cohabitation est toute

La voie du consensus et de la cohabitation est toute trouvée. Nous l'avions déjà signalé dans ces colonnes à propos de l'affaire Greenpeace: tous unis pour défendre la patrie. Travail, Famille, Patrie (n'est-ce pas M. Barre?) et *Marseillaise* en tête...

Barre ?) et *Marseillaise* en tête...

Au fait, ceux d'entre nous dans ce pays qui sommes des enfants de l'après-guerre 39-45 et qui entendons trop souvent dire que nous déconnons parce que justement nous n'avons pas connu la guerre, permettez-nous de vous rappeler l'Algérie, le Liban, Kolweizi, le Tchad, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, encore le Tchad et toujours le Liban... arrêtez moi (en douceur, S.V.P.) si j'en oublie.

douceur, S.V.P.) si j'en oublie.

Depuis que la vôtre est terminée, la nôtre a commencé, et ne s'est jamais interrompue. Pour que cela cesse, pour nous et puis aussi pour les Tchadiens et les autres avec qui nous formons la cohorte moderne de vos cobayes, il faudra bien que nous et eux vous renvoyions à vos chères études, et que nous prenions nos affaires en main.

PHILIPPE

(Gr. de Coulommiers)

clament de

totalitaire

olence, on e l'horreur. s Irlandais npris puis-némoration de la mort

istes de la rsonnes, y es, étaient

stion répu-

DENIS Conflans)

apricieux et

issent que le

les Libyens à bien long-s raisons de

es combats. éroport de cre cela ? Et n'a-t-on pas polev-22 sur

ent et de la

uis, les ren-

du Tchad Soyez tran-ur Kadhafi. cœur joie.

t-ce pas M

entendons

e que juste-nettez-nous Colweizi, le lle-Zélande, êtez moi (en

itre a com

PHILIPPE

Le cas Leonard Peltier

ES actions illégales du Federal Bureau of Investigations (F.B.I.) ne se comptent plus. Se comportant comme une véritable police politique, ce service s'est attaché à contrôler, réprimer et manipuler les luttes de l'American Indian

troier, reprimer et manipuler les luttes de l'American Indian Movement (A.I.M.) et plus généralement celles porteuses des revendications légitimes et spécifiques de la nation indienne. C'est notamment à partir de 1973, date de l'occupation du site de Wounded Knee par le peuple Lakota et l'A.I.M., que le F.B.I. a renforcé son « ciblage » à l'égard des activités de la cause indigéniste nord-américaine.

La réserve de Pine Ridge a un taux de chômage de plus de 85% et il y avait eu plus de 200 meurtres avant que l'A.I.M. y soit invitée par les anciens de la nation Lakota. Pendant l'été 1975, Leonard et d'autres membres Lakota de l'A.I.M. montèrent une tente à l'A.I.M. montèrent une tente à proximité de celles des plus vieux, en vue de la préparation de la danse du soleil

Le 26 juin, le F.B.I. envahit la terre Lakota à Pine Ridge sous le prétexte de signifier à un adolescent, Jimmy Eagle, un mandat d'arrêt pour vol d'une paire de bottes. Les agents du F.B.I. ouvrirent le feu sur une maison auprès de laquelle la tente était installée. Les lakota répliquèrent et deux flics du F.B.I. furent tués (dans l'autre camp, on compta une victime : Joseph Stunz).

Le lendemain, 175 agents du F.B.I. débarquèrent, accompagnés des forces de l'ordre et de commissaires du Bureau des affaires indiennes. Ils envahirent les réserves de Pine Ridge et de Rosebud, détruisant les maisons et interpellèrent 364 personnes. La danse du soleil fut déplacée vers le camp de Rosebud et, le matin du 5 septembre, 100 flics du F.B.I. attaquèrent le nouveau camp.

Parmi ceux qui furent arrê-

tés, Anna Mac Aquash, une femme Mic Mac de 27 ans, ori-ginaire de la Novia Scotia (Canada), qui avait également

participé à l'occupation de Wounded Knee. Aquash té-molgna plus tard : « Je vis des flics tenant des M.-16 et des armes de poing se diriger vers moi, saccageant tout sur leur passage. ». Ils lui dirent qu'elle pourrait s'en tirer si elle fournissait quelques noms. A cela, elle répondit : « Vous pouvez me tuer ou m'emprisonner, j'ai fait mon choix! ». Alors, David Price rétorqua à Aquash qu'il la vovait morte dans l'année Le 24 février 1976, un fermier trouva le corps décomposé de Anna Mac Aquash, une balle

Anna Mac Aquash, une balle dans la nuque.
Depuis lors, douze camarades de Leonard Peltier furent assassinés. Cinq mois après la mort des deux agents du F.B.I., Bob Robideau, Dino Butler, Jimmy Eagle et Leonard Peltier furent incarcérés pour complicité et participapour complicité et participation aux « meurtres »

Robideau et Butler plaidèrent l'autodéfense et furent acquittés. Les accusations à l'encontre de Jimmy Eagle furent rejetées. Quant à Leonard, il fut extradé vers le Canada et détenu dans des conditions d'isolement à la prison d'Oakalla. Il fut jugé et déclaré coupable aux moyens de pièces à conviction fabriquées et grâce (si l'on peut dire) à des jurés et à une cour

L'extradition à destination du Canada a été rendu possi-ble grâce au témoignage de

Myrtle Poor Bear, extorqué par le F.B.I., impliquant Leonard dans la mort des deux flics. Myrtle s'est vu dire que si elle ne signait pas les dépositions, elle finirait de la même façon que Anna Mac Aquash. A la suite du renvoi de la décision de justice en cour d'appel, Leonard (toujours détenu) milita avec Al Garza et Standig Deer pour de meilleures conditions de détention à la prison de Marion.

dom of information act », Leo-nard et ses avocats ont pu obtenir et utiliser les 12 000 pages du dossier. Certains faits contredisent ou remettent en question chaque point « prouvé » lors du procès de

En avril 1984, la cour d'appel ordonna au juge saisi de l'affaire de tenir une audi-tion verbalisée sur le sens et la signification d'un télégramme adressé par les bureaux du F.B.I. à Washington au bureau local du Dakota-Sud. Télégramme qui signifiait que le fusil attribué à Leonard ne pouvait pas avoir tiré la balle qui fut utilisée comme pièce à conviction lors du procès; celle-ci l'accusait de manière « évidente » !

Lors de l'audition du mois d'octobre 1984 où les experts en balistique furent dénoncés avoir fourni de faux témoignages, des doutes sérieux furent émis sur l'honnêteté du dossier d'accusation. Le 15 octobre 1985,

cour d'appel se réunit à nou-veau et, à l'étonnement généveau et, a l'etonnement gene-ral, le procureur vint reconnaî-tre que le gouvernement ne savait pas qui avait tué les deux agents du F.B.I. et qu'il ne saurait prouver que l'arme utilisée était effectivement en possession de Petigr possession de Peltier.

La cour d'appel doit rendre son délibéré très bientôt. La solidarité doit continuer. Pétiions rassemblements dons peuvent aider à aboutir à une fin positive. Adresse des juges : Judges Gerald Hea-Juges: Judges Geraid Hea-ney, John Gibson and Donald Ross, U.S. court of appeals (Eighth circuit), 1114 Market street, St. Louis, Missouri 63101, Etats-Unis.

Relations internationales

IRLANDE DU NORD Prison pour femmes

plus de trois ans que fut instaurée une pratique des plus humiliantes dans la prison d'Armagh (Irlande du Nord). Y sont incarcérées les femmes soupçonnées de sympathies pour l'I.R.A. ou condamnées pour appartenance à l'armée républicaine (branche militaire du Sinn Fein).

Une compagne du journal Anarchist Feminist Magazine rend compte de cette pratique institutionalisée qu'est la fouille corporelle systématique des détenues d'Armagh. Pendant qu'ayocats, luristes organisa. qu'avocats, juristes, organisa-tions des droits de l'homme, syndicats et partis politiques se mobilisent pour faire abolir cette pratique, de fréquents ras-semblements ont lieu, que ce soit à Belfast ou à Derry.

A Belfast-Ouest, il y a un nouveau centre communautaire où a eu lieu une conférence sur les fouilles corporelles à la priles foullies corporeiles à la pri-son d'Armagh. Des femmes parlèrent de leur propre expé-rience à l'intérieur de cette pri-son pour femmes. Les fouilles corporelles sont devenues prati-ques coutumières depuis novembre 1982.

Toute femme qui quitte ou réintégre sa cellule est soumise à un examen, complètement nue, et à une fouille effectués par les matons. Les femmes enceintes ou celles qui ont, à ce moment. leurs règles sont obligées de s'y plier, peu importe leur condi-tion. Le refus entraine un déshabillage forcé effectué par les gardiens et la réfractaire se voit punit pour « infraction à la discipline et coups et blessures à

Une juriste aborda le pro-blème des repentis (la confé-rence portait également sur le cas des traîtres payés) ou com-ment les tribunaux, les juges et les flics, forcent les individus à déscere centre d'autres.

déposer contre d'autres.

Des personnes sont allées en taule simplement parce que quelqu'un avait prétendu avoir

reconnu leur voix ou bien affirmé les connaître et avoir été témoin de leurs actions criminelles. Les forces de sécurité désignent à un tel, par exemple, les gens qu'elles aimeraient bien coincer et, sous la pression d'arguments de poids (« c'est toi qui ira en taule à perpétuité

sinon! », untel craque! Nombre de personnes qui furent incarcérées n'étaient pas du tout actives politiquement. Elle devaient être sympathisan-tes de la cause républicaine, mais ça s'arrêtait là. Elles furent mais çà s'arretait la. Elles turent accusées d'être volontaires de l'armée républicaine. Ceux qui purent témoigner se virent offrir beaucoup d'argent, une nouvelle identité et un billet à destination de l'Afrique du Sud. Quelle est leur alternative ? Soit lou elle prend l'argent et se il ou elle prend l'argent et se bâtit une nouvelle vie ailleurs ou bien il (ou elle) « plonge » avec la menace de voir ses proches faire de même s'ils ne coopèrent pas. En mai 1985, le plus grand procès, et de loin, commença: un seul repenti accusait soixante-cinq personnes!

> Relations internationales (D'après « Anarchist Feminist Magazine »)

GRANDE-BRETAGNE

Ekomedia (Londres)

KOMEDIA est un réseau anti-autoritaire d'informations à l'échelle internationale. Il fonctionne (ou non) comme suit... Chaque groupe local produit un bulletin régulier concernant sa zone d'activité ou d'influence. Il le duplique et en adresse un exem-plaire à tous les autres groupes qui, alors, diffusent l'info dis-ponible à la presse anarchiste et

ponible à la presse anarchiste et alternative. Pour le moment, il y a des groupes à Madrid, Paris, Ber-lin, Hambourg, Amsterdam, Aarhus, Copenhague, Londres, Oslo, Belfast, au Canada, Oslo, Belfast, Stockholm, etc.

Ce réseau se développe rapi-dement. Quelques groupes tra-duisent même leur bulletin en anglais. A Londres, le premier bulletin vient de sortir, que vous pouvez obtenir par la poste (il vous faudra régler les frais d'expédition, la franchise postale n'existe pas encore!). Counter Information (1) et Tyne and Wear viennent justement de rejoindre Ekomedia.

Ce réseau est le moyen par lequel les « canards » locaux peuvent casser la mentalité nationale et il est le tremplin obligé et essentiel pour contouromige et essentiet pour contour-nante (par exemple, nous fûmes frappés par le blackout total sur les morts de Hans Koch, Gunther Sare et Michalis Kalte-

Au début de l'année 1986 eut Au debut de l'année 1986 eut lieu une rencontre internationale du réseau Ekomedia à Hambourg, à l'occasion du festival d'Haffenstrasse (2). Elle amena beaucoup de contacts, d'idées et d'énergie.

Le travail sur Londres implique le reseauche d'un petit

que la recherche d'un petit financement, la rédaction, le tirage et l'envoi du bulletin mensuel (qui repique pour l'essentiel la presse anarchiste). Ekomedia peut facilement Ekomedia peut facilement s'étendre. Nous n'avons pas de télex, mais nous pouvons diffu-ser l'info par téléphone dès qu'elle est disponible. Nous aimerions également enregistrer sur bande des émis-

sions radio à l'intention de toutes les radios pirates (malheu-reusement, nous n'en avons ici). Une autre idée... celle de centraliser l'information vers une sta-tion pirate... pour rediffusion (sur ondes courtes).

Quoiqu'il en soit, une chose est certaine: ce que nous fai-sons ne sera pas pris en compte par les médias britanniques. par les médias britanniques. Nous avons besoin de notre pro-pre média anti-autoritaire et il faut qu'il s'étende. Pour tous contacts: Ekomedia London, 121 Railton road, S.E. 24 Lon-don, Grande-Bretagne. Une autre rencontre internationale est envisagée pour le mois de est envisagée pour le mois de

> Relations internationales (d'après « Crow Bar »)

(I) Counter Information, Box 81, c/o
43 Candlemaker Row, Edinburgh, Scot-land, Grande-Bretagne.
(2) Haffenstrasse est un quartier d'Hambourg où s'agitent un nombre important de squatters. Les squatts abritent de nombreuses activités : anti-nucléaires, contre la répression d'Etat, café-restaurant, salle de concert, perma-nence squatts...

Week-end à Londres

OUS sommes informés par le Comité d'information et de soutien aux mineurs britanniques victimes de la répression que celui-ci organise un week-end les let et 2 mars prochains à Londres, pour assister à la manifestation nationale de la N.U.M. (National Union of Mineworkers) commémorative de la longue grèvé des mineurs britanniques.

Au-delà du simple anniversaire, il s'agit du rassemblement, de la convergence, de toutes les luttes actuelles menées en Grande-Bretagne. Au programme :

Bretagne. Au programme :

• vendredi : départ vers 22 h 30 de Paris, arrivée le lendemain

matin à Douvres ;

• samedi : départ pour Londres en début d'après-midi ;

saincui: a cepart pour Londres en debut d'apres-midi;
 dimanche: manifestation de la N.U.M., meeting, grand concert au Royal Albert Hall à 19 h avec de nombreux groupes, et retour à Paris aux environs de 6 h du matin.
 Participation aux frais: 280 F (hébergement et voyage), C'est honnête, non? Pour tous contacts et inscription: émission (du lundi) « La Clef de 13 » sur Radio-Libertaire, tél.: 42.32.21.30.

RELATIONS INTERNATIONALES

DEOM UUKEOL

1846-1906

OHANN MOST est une figure ou-bliée du mouvement anarchiste. A peine se souvient-on de lui par la querelle qu'il eut avec Emma Goldman. Celle-ci laissa de Most un portrait plutôt négatif (1). S'en tenir là serait oublier l'œuvre de ce propagandiste qui contri-bua à développer nos idées en Europe et en Amérique du Nord.

L'A.I.T.

Il est né le 5 février 1846 à Augsbourg (ville qui sera plus tard le berceau des conseils de Bavière). Le jeune Most fait preuve très tôt d'indiscipline en organisant une révolte dans son école et en refusant d'assister aux messes



A la suite d'un accident, il doit subir l'ablation d'une partie de la machoire. Cette opération le laisse affreusement défiguré. Après ses études, il mène une existence vagabonde, se voyant souvent refuser du travail à cause de son physique. physique.

suisse et prend contact avec la section de l'Association internationale des tra-vailleurs (A.I.T.). Il participe activement à la lutte, ce qui lui fait perdre son à la lutte, ce qui lui fait perdre son emploi. Aussi, en 1868, il décide de par-tir pour l'Autriche. Là, il trouve un mou-vement ouvrier embryonnaire et très faible en raison de la répression

Most s'impose très vite comme un des principaux leaders de la contesta-tion sociale. Ainsi en mai 1869, il prend la parole devant 10 000 travailleurs de Vienne ce qui vaut un emprisonnement. Le gouvernement autrichien décide dans le même temps de promulguer des lois antisocialistes particulièrement dures (ce qu'on oublie un peu trop lorsqu'on célèbre la « modernité » cultu-relle de Vienne au XIXº siècle). Les séjours de Most en prison lui valent sejours de Most en prison ful vaient cependant une certaine popularité dans les milieux populaires. Lorsqu'il choisit de retourner en Allemagne en 1871 près d'un millier d'ouvriers autrichiens l'accompagnèrent à la gare!

Etabli dans la ville allemande de Chemnitz, il lance un journal (Chemnitzer Frais Propos) et pabas de la contrait de la contrait

zer Freie Presse) et mène une grève locale ce qui lui vaut encore une arrestation, ce dont il finit par avoir l'hab

tude. En 1873 il met à profit son incarcération pour rédiger Kapital und Arbeit, une explication du Capital de Marx qu'il jugeait illisible et qu'il interprète à sa façon! Cela provoquera l'indignation de Marx et de tous ses disciples. En revanche, un militant révolutionnaire prend virgurgusement la défonse de Marx et de la contra l'accompany de Marx et de l'accompany vigoureusement la défense de Most Ernest Dühring.

Contre Engels

Most travaille ensuite au journal Sud-entchen Volkstimme à Mainz. Il est élu député au Reichstag à la même époque sans se faire d'illusion d'ailleurs sur le parlementarisme. De toute façon son mandat prend vite fin après avoir célébré en public l'anniversaire de la Com-mune de Paris. Comme à l'accoutumée, la prison lui permet d'approfondir ses connaissances théoriques et d'écrire des textes. Ce sera *Die Bastille am Plot-*zensee où il dénonce le système carcéral prussien.

A sa libération, Most s'oppose aux leaders socio-démocrates comme Wil-hem Liebknecht. En effet il apporte sa collaboration au journal socialiste *Berli-ner Freie Presse* où il tente de publier des textes de Dühring pour lequel Most a une grande admiration. Après avoir été prendre des instructions chez Engels, Liebknecht oppose un refus catégorique... Most passe outre et se heurte à Engels qui rédige aussitôt un pamphlet, L'Anti-Dühring.

Dans le même temps, la répression s'abat. La presse est saisie par la police, des lois limitent l'expression politique. Most doit s'exiler à Londres. Il y lance Freiheit, un journal pour la com-munauté allemande (et distribué au pays), où il critique l'aspect réformiste de la social-démocratie. En réposses de la social-démocratie. En réponse, une campagne de calomnies est organi-sée contre lui notamment dans Der Sozialdémocrat (Zurich). Elle n'est pas sans rappeler les ignominies lancées par Marx contre Bakounine quelques années avant.

annees avant.

En 1881, la rupture est officialisée, une étape est franchi. Most est devenu véritablement anarchiste. Il rencontre d'ailleurs beaucoup de militants à cette époque comme Malatesta ou Victor Dave. Ses ennuis politiques ne cessent pas. La police anglaise l'emprisonne et le persécute. Finalement, il décide d'émigrer aux Etats-Unis où des militants de la comparation de la comp d'émigrer aux Etats-Unis où des mili-tants l'ont invité pour des conférences.

Exil aux Etats-Unis

Lorsqu'il débarque à New York en décembre 1882, il reçoit un accueil triomphal des travailleurs allemands. Il se met à la tâche avec enthousiasme, sillonnant les villes: Boston, Baltimore, Kansas City... Freiheit repparaît et Most tente d'unifier les forces révolutionnai-res. Avec des militants tels que Albert Parsons ou August Spies, il crée l'International Working Peoples Association dont les statuts réclament l'égalité économique, une organisation coopérative de la production et le fédéralisme.

Après l'attentat de Haymarket contre des policiers, le 4 mai 1886, quatre militants innocents sont pendus dont Parsons et Spies. La presse rend Most directement responsable et engage une violente campagne contre l'« ennemi violente campagne contre l'« enne public n°1 » qui ne cessera jamais vivant de Most. Emma Goldman écrit

« De temps en temps, il m'envoyait quelques lignes : il faisait des commen-

taires spirituels et caustiques des gens qu'il avait rencontrés, ou bien il dénoncait un journaliste qui, après l'avoir inter-viewé, avait écrit sur lui un article infa-mant. Parfois il glissait dans une lettre sa caricature parue dans un journal et ajou-tait en marge: "Attention: tueur de dames!" ou "Voici l'ogre qui dévore les enfants!". Je n'avais jamais vu de caricatures aussi brutales et cruelles.»

(1).
Most ne faisait rien pour les atténuer, il est vrai. Ainsi, il édite un manuel, Révolutionäre Kriegswissenschaft (« Science de la guerre révolu-tionnaire »). Publié d'abord sous forme d'articles dans Freiheit, c'est un guide pour le bon usage des explosifs! Cet pour le bon usage des explosies ouvrage connut un certain succès qui à replacer dans un contexte de est à replacer dans un contexte de lynchages et d'assassinats de révolu-tionnaires désarmés face aux exactions

du patronat américain.

Toutefois Most ne semble pas avoir vu toutes les implications de ce texte. En juillet 1892, Alexandre Berkman (le compagnon d'Emma Goldman) utilisa le manuel de Most pour un attentat contre le patron de l'acier Frick. Most se déso lidarisa de l'acte pour des raisons per-sonnelles mais aussi tactiques : cela ne ferait pas cesser la répression (ce qui s'avéra exact).

Outre son activité à Freiheit, ses con-férences, Most écrit plusieurs livres, fonde une troupe de théâtre (Free Stage), écrivant des pièces et jouant même dans l'une d'elles (Strike, grève). Vers 1899-1901, Freiheit connaît de graves difficultés financières, en partie résolue, aux l'acharnament de Most

résolue par l'acharnement de Most. Malgré son épuisement, il se lance dans une tournée de conférences. C'est le succès. Entre Pittsburg et Cincinatti, il s'effondre et meurt le 17 mars 1906.

Ronald Creagh a montré (2) le trait distinctif que Most a donné à l'anarchisme américain : « (...) l'agitation dans les rassemblements de masse, objectif prioritaire qui n'exclut pas le travail de coordination de la classe ouvrière

lequel est toujours postérieur ; les réu-nions internes au mouvement sont subordonnées à ces objectifs et sa propre organisation est réduite au mini quand elle n'est pas laissée de côté. » Malgré ces limites, on doit en garder le souvenir d'un lutteur infatiguable, porté par un enthousiasme créatif. Tous ses livres sont introuvables en France (3). Un travail important reste donc à faire pour redécouvrir Johann Most

(Gr. Florès-Magon)



(1) Emma Goldman, « L'Epopée d'une anar-histe », éditions Complexe. (2) Ronald Creagh, « Histoire de l'anarchisme ux Etats-Unis », éditions La Pensée sauvage, p.

201.
(3) A l'exception d'une traduction ancienne de « La peste religieuse ».
Cet article est basé en partie sur un travail très complet paru dans « Black Flag » n°6 (en anglais).

Repères de l'anarchisme allemand

ORSQU'après avoir adhéré au Parti social-démocrate allemand et en avoir été exclu en 1890, Rudolf Rocker devint anarchiste, Johann Most et sa propagande y étaient pour beaucoup.

En fait, Most a été le précurseur des Jungen, de ces militants révolutionaires allemands qui, à la fin du XIX-siècle, de la clandestinité au sein de la social-démocratie évoluèrent vers l'idéal anarchiste. Chaque mouvement social a sa propre histoire, son propre cheminement et c'est surtout propre cheminement et c'est surtout dans l'exil londonien que l'anar-chisme allemand se renforça doctrina-

Une décennie avant Rudolf Rocker, Johann Most influencera les militants ouvriers juifs londoniens alors que Karl Marx semble avoir longuement été ignoré par les immigrés du Yid-dischland (1). Comme le disait Elias Tcherikower (historien juif): « Mais il est justement caractéristique qu Winchevsky (N.d.R. dirigeant d'un des premiers cercles socialistes juifs londoniens) et ses camarades juifs soient rapprochés non pas soient rapprochés non pas des sociaux-démocrates, mais de la ten-

dance animée par Johann Most et qu'ils se désignaient eux-mêmes, comme ce dernier, de l'appellation de ''sociaux-révolutionnaires . ». Le même Winchevsky avait écrit « Karl Marx était considéré comme un érudit, qui habite quelque part à Londres et qui a écrit Das Kapital, œuvre difficilment, converébrevible, seu le les des la contra de la converte de cilement compréhensible pour

ouvrage Kapital und Arbeit (2) (Capital et travail) et dans Freiheit, disait les choses plus simplement...

Tout comme pour la majeure partie du mouvement anarchiste allemand, tout reste à découvrir de l'œuvre de Johann Most pour le lecteur français. Celui-ci, dans un premier temps, peut toujours essayer de trouver une des traductions de Johann Most, Das Leben eines Rebellen (La vie d'un rebelle) qui est paru à Berlin en 1924 dans les éditions de la F.A.U.D.

THIERRY (Gr. Pierre-Besnard)

(Gr. Pierre-Besnard)
(1) Cf « Le Pain de misère » (histoire du mouvement ouvrier juif), Nathan Weinstock, p. 92.
(2) Réédité aujourd'hui par les éditions Suhrkamp, Frankfurt am Main.

érieur; les réu-buvement sont potifs et sa pro-lite au minimum ssée de côté. » poit en garder le tatiguable, porté éatif. Tous ses en France (3). te donc à faire Most.

Florès-Magon)

pée d'une anar-

nand

ux-mêmes, cellation de es . ». Le crit « Karl

pour

(2) (Capi-heit, disait eure partie

eure partie allemand, 'œuvre de r français. emps, peut r une des fost, Das vie d'un n en 1924 U.D.

HIERRY -Besnard) (histoire du Weinstock,

CLERMONT-FERRAND

Du « Beur » dans le court-métrage

U 3 au 8 février 1986, se sont déroulé à Clermont-Ferrand le VIIIe Festival national et les IIe Journées internationales du court-métrage. Bibendum court-metrage. Bibendum avait laissé la place aux frères Lumière et personne ne s'en est plaint, les films présentés étant le plus souvent d'excellente facture.

Parmi les court-métrages primés, il en est deux qui méritent une attention particulière : il s'agit de *La Poupée qui tousse* de Farid Lahouassa (prix spécial du jury pour les moins de 35 minutes) et d'*Alger la Blanche* de Cyril Collard (prix du public pour les moins de 28 minutes). Ces deux films traitent en gros du même sujet : la difficulté de vivre dans les grands ensembles de la région parisienne. Mais les points communs ne s'arrêtent pas là : tous deux parlent des fils d'immigrés, les Beurs, à la recherche d'une identité dans une société où domine la violence et où s'étouffe la tendresse. Parmi les court-métrages

La particularité réside dans la personnalité des deux jeunes réalisateurs : Farid Lahouassa est un Beur authentique, fils d'immigrés ayant vécu de l'intérieur les problèmes de sa communauté les avant resentire de la communauté les avant resentire de la communauté les avant resentires de la communa de la nauté, les ayant ressentis si fort qu'il a saisi un jour la caméra pour raconter une histoire qu'il avoue autobiogra-

La Poupée qui tousse (qui passera sur Antenne 2) raconte l'histoire d'une famille d'origine arabe où les rapports entre le père et le fils se désa-grègent après le départ de la mère. Règlements de comptes entre deux générations au mode de vie réellement incompatibles. « Ce qu'il nous faudrait, c'est arriver à se démarquer et à régler nos comptes avec notre passé une bonne fois pour toutes. Notamment avec nos pères qui ont leur his-toire. Nous on est Français... » (F. Lahouassa). Point de vue diachronique comme diraient les linguistes.

Cyril Collard n'est pas Beur. Il est né de famille française, mais a de nombreux copains dans la deuxième génération. Le jeune assistant de Pialat a voulu dans Alger la Blanche (diffusé sur Canal Plus) mon-trer, d'un point de vue que nous qualifierons donc maintenous qualifierons donc mainte-nant de synchronique, com-ment il voyait le problème complexe de l'intégration. A travers les relations homo-sexuelles de Jean et de Farid, il nous trace le portrait violent et sans fioritures d'une ban-lieue où les rapports humains subissent le poids de l'imperméabilité des cultures. Tourné avec maestria, ce film coup de poing atteint son but : nous forcer à réfléchir sans nous imposer de solution.

A voir donc La Poupée qui fousse et Algar la Blanche.

tousse et Alger la Blanche, deux beaux films et surtout deux regards complémentaires qui se rejoignent sur l'essentiel : mettre fin aux tabous du passé et du présent pour, enfin, pouvoir vivre ensemble.

Programme de Radio-Libertaire

Jeudi 27 février
« Blues en liberté » (10 h à 12 h) : Robert Pete Williams et
Fred Mc Dowell.
« Polar » (18 h 30 à 20 h 30) : Thierry Jonquet, alias Ramon
Mercader, parlera de son prochain roman.

Vendredi 28 février

Les croissants, bordel ! » (8 h à 10 h) : revue de presse et

« Les croissants, bordel ! » (8 h à 10 h) : revue de presse et informations.

« Bonjour l'Asie » (10 h à 12 h) : reportage sur Sri Lanka (Ceylan), vie artistique et culturelle de l'Asie.

« Jouiscience » (12 h à 14 h) : Dominique Lesieur (astrophysicien) pour les cheveux de la comète.

Palais de police » (15 h 30 à 17 h) : E. Auerbacher, une avocate

Sens interdit » (17 h à 18 h) : interview d'une psychothé-

L'Invité quotidien » (18 h 30 à 20 h 30) : spécial

« Le père Peinard » (11 h à 12 h) : Robert Guérin et Paul Chenard : l'almanach du père Peinard. « De bouche à orteils » (15 h 30 à 17 h) : Maxime Piolot et Patrick Goulet sont invités.

Dimanche 2 mars « Folk à lier » (12 h à 14 h): émission mensuelle de

Mardi 4 mars « Chronique syndicale » (18 h 30 à 20 h 30) : le syndica-lisme en Amérique latine.

Mercredi 5 mars Géopolitique » (15 h 30 à 17 h) : deuxième génération de l'immigration, les différences.

Nouvelle grille de Radio-Libertaire

JEUDI

Voici la nouvelle grille de Radio-Libertaire qui va, en s'étof-fant, connaître quelques modifications dans les semaines à venir-A suivre, dans un prochain numéro, la présentation de toutes les émissions.

LUNDI

LUNDI

* 8 h à 10 h : Micro-musique.

* 8 h à 10 h : Micro-musique.

* 8 h à 10 h : Micro-musique.

* 10 h à 12 h : Music-Hall
(par l'équipe du T.L.P.),

* 12 h à 15 h 30 : Micromusique.

* 15 h 30 à 17 h : Seulement le

* 14 h à 17 h : Micromusique.

* 17 h à 18 h 30 : La clef de 13

* 17 h à 18 h 30 : La clef de 13

* 18 h à 0 : Flash back
(ciréma).

* 18 h à 10 h : Micro-musique.

* 10 h à 11 h : Arpège (musique classique).

* 11 h à 13 h : Avis sur le
matérielle).

* 13 h à 14 h : Causons philo.

* 14 h à 15 h 30 : Micromusique.

* 15 h 30 à 17 h : Géopolitique.

MERCREDI

VENDREDI

MERCREDI

• 8 h à 10 h : Micro-musique

• 10 h à 11 h : Arpège (musique)

• 11 h à 13 h : Avis sur le théâtre.

• 12 h à 15 h 30 : Micro-musique.

• 13 h à 14 h : Causons philo

• 14 h à 15 h 30 : Micro-musique.

• 15 h 30 à 17 h : Enlivrezvous (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Humeurs (invités).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 22 h 30 à tard dans la nuit jazz en liberté.

• 18 h 30 à 20 h 30 : Radio Expéranto ou Rencontre vous (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 18 h 30 à 20 h 30 : Bibliomanie (littérature).

• 20 h 30 à 22 h 30 : Tout le sang du monde (émission antiraciste) ou La bourse et la vic (U.F.C.) (I).

• 22 h 30 à tard dans la nuit jazz en liberté.







1981-1986

Vous avez dit « bilan »

A République était belle sous l'Em-A Republique était belle sous l'Empire et la Gauche aguichante sous Giscard. Eternelle histoire... Le peuple a dansé sous les lampions, au soir du 10 mai. Puis vint l'état de grâce et ses « fameuses » conquêtes dont Mauroy et « l'ameuses » conquetes dont Mauroy et Marchais, à l'unisson, proclamaient qu'elles étaient encore plus belles que celle de 1936... Le couplet est d'ailleurs repris aujourd'hui, sans complexe, dans les meetings électoraux du Parti socialiste. Mais qu'en était-il de ces fameuses conquêtes ? Il n'était pas question, bien sûr de dédaigner une cinquième semaine de

de dédaigner une cinquième semaine de congés (équivalent à 2% d'augmentation de salaire...) ni la réduction d'une heure de la semaine de travail. Il avait fallu la grève générale de 1968 pour que s'amorce une réduction de la durée du travail compensée d'ailleurs par une forte augmentation de la productivité. Ainsi, sous Pom-pidou et Giscard, la semaine de travail pidou et Giscard, la semaine de travail fut-elle très progressivement ramenée de 48 à 40 heures. Mitterrand pouvait-il ne

rien faire ?

La retraite à 60 ans a constitué une réponse positive à une revendication de plusieurs décennies (en fait depuis le pre-mier congrès de la C.G.T. en 1895...). En mai 1981, il y avait tout de même quel-ques années que, dans beaucoup de sec-teurs, on partait à 60 ans et même à 55 ans grâce à des formules de préretraites ou de garanties de ressources à 70% du salaire brut. Dans de nombreux cas de figure, la retraite à 60 ans était inférieure à la garantie de ressource, mais l'Etat réalisait une économie substantielle, ce qui permettait economie substantierie, ce qui perinciana au Bulletin économique et social du Monde de 1983 d'écrire : « La retraite à 60 ans a été elle aussi un moyen de poursuive le traitement social du chômage à suivre le traitement social du chômage à maiss élavé que pag le pagsé y un coût moins élevé que par le passé >

aux pilules à Maire

En juin 1936 les salaires augmentèrent parfois de plus de 30%. L'état de grâce n'ouvre nullement les vannes à une revalorisation générale des salaires, traitements et pensions revendiquées pourtant tout au long des années précédentes. Il est vrai qu'en 1936 des millions de travailleurs en grève occupatent les usines

eurs en grève occupaient les usines... En février 1983, sur le perron de l'Ely-ce, Edmond Maire, pathétique et bien informé, annonce un deuxième plan de rigueur — « une rigueur ô combien néces-saire », s'écrie-t-il. C'est par ordonnance que le docteur Mauroy administre les pilules de l'austérité. Son plan est approuvé à l'Assemblée nationale par la approuve à l'Assemblee nationale par la majorité de gauche, ce qui oblige les députés communistes à se livrer à des séances de contorsions et d'acrobaties particulièrement éprouvantes... La ponction sur les ménages sera de 32,5 milliards, en partie grâce à la majoration de 1% de l'impôt sur le revenu.

Tandis que le patronat bénéficie d'aides multiples, de prêts « bonifiés » ou « par-ticipatifs », les salaires sont toujours bloqués de façon à ce que les augmentations ne permettent jamais de compenser la hausse de prix officiellement enregistrée. Le C.N.P.F. n'est que trop heureux de Le C.N.P.P. n'est que trop heureux de prendre exemple sur la fermeté gouvernementale, et en particulier celle du communiste Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat à la fonction publique. Saisissant, comme ils disent, « cette chance historique de faire baisser le pouvoir d'achat », les deux Vyon écatent toute idée de rettagence de Yvon écartent toute idée de rattrapage et fixent le maximum d'augmentation en 1983 à 8,3%. Officiellement les prix, eux, grimpent de 9,5%. Dans la plupart des secteurs, les négociations prévues par les lois Auroux échouent.

En 1984, comme le note Alain Vernholes, « la politique des salaires prolonge sans aucun accomodement les principes

de M. Delors ». Résultat : fin 1984, les de M. Delors ». Resultat : III 1984, les chiffres officiels enregistrent une chute de la consommation des ménages sans précèdent depuis la fin de la guerre (à l'exception de 1958). L'I.N.S.E.E. annonce une baisse de pouvoir d'achat du salaire net de 0,5% en 1983 et 0,2% en 1984. Chiffres bien modestes certes, mais l'aveu est de taille, car l'I.N.S.E.E. demeure comme avant le 10 mai 1981 un instrument du pouvoir. Et ses modes de calcul ne peupouvoir. Et ses modes de calcul ne peu-vent en aucune manière rendre compte des conséquences de la rigueur sur le bud-get des familles ouvrières. Tous les ména-ges ne sont pas touchés de la même façon puisque la consommation des produits de luxe s'est hissée en tête du hit parade éco-romique.

Quant à la hausse des prix, l'indice de la C.G.T. l'évalue à 10% de novembre 1983 à novembre 1984, au lieu des 6,9% 1963 à novembre 1984, au lieu des 6,9% de l'I.N.S.E.E., et à 6,2% de novembre 1984 à novembre 1985 au lieu de 4,9%. Il ne faut pas oublier enfin que dans la même période les cotisations sociales augmentent: 0,48 point pour l'U.N.E.D.I.C. et 1% pour l'assurance vieillesse

Le génial Bérégovoy

Le blocage des salaires n'est qu'une des Le blocage des salaires n'est qu'une des facettes de la politique de rigueur. Le pouvoir multiplie les atteintes à la protection sociale. Bérégovoy restera pour la postérité le génial inventeur du « forfait hospitalier », auquel il faut ajouter l'augmentation du ticket modérateur pour les soins infirmiers et les analyses biologiques, la réduction des indemnités journalières en congé maternité et l'augmentation du nombre de médicaments remboursés à 40%. Non seulement la cotisation assurance

Non seulement la cotisation assurance maladie sur les retraites, instituée en 1980 par Raymond Barre (1), est maintenue alors qu'elle avait soulevé d'ardentes protestations, mais la cotisation des prére-traités est portée à 5,5%. Le même prélèvement est opéré sur les garanties de res-sources des licenciés économiques en vio-lation de tous les engagements pris sous le septennat précédent. Le dernier trimestre des préretraités est purement et simple

ent supprimé.

Mais l'acte le plus déshonorant du gouvernement de gauche est sans aucun doute ce décret du 24 novembre 1982 signé par Bérégovoy amputant les allocations de chômage et réduisant leur durée. La situa-tion des chômeurs est encore aggravée par la réforme de l'assurance chômage de 1984 adoptée par la C.N.P.F., la C.G.C., la C.F.T.C. et F.O. et qui, ainsi que l'écrit Denis Clerc dans le Monde diplo-matique y a précipité la chure de beur matique « a précipité la chute de beau coup dans le trou noir de la grande pau vreté ». En février 1985, 600 000 chô meurs touchent une allocation de fin de droit de 1 272 F. Un million d'autres

Les « droits nouveaux » sont arrivés

En inaugurant la politique de rigueur, Mauroy proclame que les travailleurs méritent bien une « compensation ». Il s'agit bien sûr de ces « droits nouveaux » qui doivent faire « entrer la citoyenneté dans l'entreprise ». Les « droits nou-veaux » codifiés par les fameuses lois Auroux consistent surtout en un droi d'expression des salariés sur les condi-tions de travail avec des modalités d'application qui en font une liberté très, très... surveillée. La 61° proposition du candidat Mitterrand prévoyant que le Comité d'hygiène et de sécurité (C.H.S.) aurait le « pouvoir d'arrêter un atelier ou un chantier pour raison de sécurité » est, comme d'autres, jetée aux oubliettes. Les lois Auroux prévoient seulement qu'il n'y

ou un groupe de salariés qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun d'eux ». Ainsi c'est une prestigieuse conquête sociale que d'autoriser les travailleurs à ne pas se faire tuer pour gagner leur vie...
Quant aux C.H.S. ils n'ont guère plus de movens qu'avant le pretent conservation. moyens qu'avant, le patron conservan intégralement le pouvoir de décision

Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, d'analyser toutes les applica-tions des lois Auroux, notamment dans les petites entreprises où elles prévoient la création de sections syndicales. On n'a pas l'impression qu'elles modifient le sort des travailleurs ni dans le secteur privé ni dans le secteur public où la « dén sation » permet à des syndicalistes de sié

niveau le plus bas : la moyenne mensuelle des journées « perdues » déjà faible les années précédentes passe de 109 000 en 1984 à 52 000 pour les neuf premiers mois de l'année 1985 (2). La journée d'action cégétiste du 24 octobre est un fiasco car si le défilé parisien a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de manifestants, les débrayages ne sont suivis que par quel-

de la base sociale

Pendant ces cinq années de pouvoir socialiste » les ripostes, parfois violen-s, des travailleurs victimes des restructurations n'ont jamais empêché le gouver-nement ou le patronat d'atteindre leurs objectifs, que ce soit dans la sidérurgie,



ger aux séances des conseils d'administra-tion tandis que les décisions essentielles se prennent ailleurs. Les lois Auroux donnent, sans doute, surtout satisfaction à Edmond Maire qui estime que le « droit d'expression des travailleurs permet la mise en œuvre de leur capacité de propo-sition et d'innovation, ce gisement de productivité (...) condition majeure pour gagner la bataille économique ».

Le creux de la vague

De 1983 à 1985, la riposte syndicale au blocage des salaires et aux mesures de rigueur est toujours insuffisante pour ren-verser la vapeur et les quelques actions symboliques se déroulent en ordre dis-persé. Ainsi le 13 mai 1983, F.O. organise une grève interprofessionnelle d'une heure tandis que la C.G.T. multiplie les actions nationales par branche et la C.F.D.T. impulse une journée nationale sur l'emploi. L'année 1983 est marquée par l'absence de toute rencontre au som-met C.F.D.T.-C.G.T. et l'époque semble bien révolue des défilés unitaires avec la F.E.N. En 1984, il n'y a pas d'accord salarial dans la fonction publique mais les grèves nationales (sans la C.F.D.T.) du 8 mars et du 24 octobre n'infléchissent pas la politique gouvernementale.

Après le départ des communistes du appes le depart des communistes du gouvernement, et comme il fallait s'y attendre, la C.G.T. durcit le ton et s'emploie à faire oublier l'époque où les fédérations diffusaient des consignes de modération, pour ne pas «casser la baraque», selon l'expression de Krasucki, et pour ne pas gêner les « bons minisque », scion i expression de Krasucki, et pour ne pas gêner les « bons minis-tres »... Quelques actions spectaculaires ne parviennent pas à entraîner la « forte-resse ouvrière ». La combativité est au

les chantiers navals, chez Citroën, Talbot, à Creusot-Loire, aux A.R.C.T., dans les Houillères, et l'on en oublie... Comme l'expliquait le Monde avec sa distinction coutumière, la gauche n'a pas hésité à trancher « dans le vif de sa base trancher ».

Le projet de loi sur la « flexibilité » constitue le dernier acte de ce quinquennat où pour la première fois depuis 1936 la gauche a disposé d'une majorité parle mentaire. Peut-on pour autant parler d'un bilan de l'« expérience socialiste », d'un échec de ladite expérience ? Certaid'un echec de ladite experience? Certainement non, cari l'n'y a jamais eu, il ne pouvait y avoir d'« expérience socialiste ». Le personnel politique de gauche a tout simplement poursuivi la loyale gestion des affaires de l'Etat et du Capital, tout comme son rival (ou partenaire 2) de froite c'apparaire 2) de froite 2) de froite c'apparaire 2) de froite naire ?) de droite s'apprête à le faire après

Quant à la classe ouvrière... Illusions perdues, absence de perspectives crédi-bles, difficultés de vie accrues pour beau-coup, et parfois isolement et détresse. La gauche a réussi à désespérer Billancourt gauche a reussi a desesperer Billancourt... et bien d'autres bastions prolétariens! Ce qui ne favorise pas les grands élans de solidarité. Mais que d'aucuns ne se réjouissent pas trop vite. La classe ouvrière existe toujours, on peut la rencontrer chaque jour. Les leçons de l'histoire devraient nous convaincre qu'elle réserve sans doute quelques surprises à ceux qui l'ont déjà enterrée et qui veulent oublier jusqu'à son non

SÉBASTIEN BASSON

(1) Une panne de mémoire m'a fait attribuer, à lusieurs reprises, cette « innovation » à la gauche, endons à Raymond Barre ce qui n'appartient pas à iterre. Mais la ressemblance est telle entre les deux olitiques qu'on peut se mélanger! (2) D'après le « Bulletin économique et social du fonde 1985 ».